

REVUE
DE BRETAGNE
ET DE VENDÉE

DIRECTEUR : **Arthur de la Borderie**

SECRÉTAIRE DE LA RÉDACTION : **Emile Grimaud**

VINGT-TROISIÈME ANNÉE

CINQUIÈME SÉRIE. — TOME VI

(TOME XLVI DE LA COLLECTION)

4^e Livraison. — Octobre 1879.



NANTES

BUREAUX DE RÉDACTION ET D'ABONNEMENT, PLACE DU COMMERCE, 4.

1879

TABLE DES ARTICLES

	<i>Pages</i>
I. LE TOMBEAU DU GÉNÉRAL DE LA MORICIÈRE, par M. Eugène de la Gournerie	257
II. LA BRETAGNE A L'ACADÉMIE FRANÇAISE. — IX. LE CARDINAL A.-G. DE ROHAN (1674-1749) (suite), par M. René Herviler	264
III. PAUL DE SERVIÈRE OU LES DERNIERS ÉTATS DE BRETAGNE, nouvelle (suite), par M. Jules d'Herbauges	289
IV. UN COMPLICE DE CARRIER. — LE PATRIOTE D'HÉRON, par M. L. de la Sicotière	308
V. POÉSIE. — LE TOMBEAU DE LA MORICIÈRE, par M. Emile Grimaud	322
VI. SOUVENIRS DES GUERRES DE VENDÉE. — UN DUEL A COUPS DE JARRETS, par M. l'abbé Augereau	323
VII. NOTICES ET COMPTES RENDUS. — <i>Annales de phi- losophie chrétienne</i> , par M. Eugène de la Gournerie . — <i>Histoire de la marine de tous les peuples</i> , de M. A. du Sein , par M. S. de la Nicollière - Teijetro . — <i>La Bretagne à l'Académie française au XVII^e siècle</i> , par M. René Herviler . — M. LE DOCTEUR FOULON-MÉNARD, par M. Edmond Biré	328
VIII. MÉLANGES.....	335
IX. BIBLIOGRAPHIE BRETONNE ET VENDÉENNE....	336

LE TOMBEAU DU GÉNÉRAL DE LA MORICIÈRE

Le tombeau de La Moricière est définitivement installé à Saint-Pierre et, dans quelques jours, il sera inauguré solennellement. Rendons-en grâce à notre Evêque, dont la haute intervention a écarté les obstacles qui menaçaient de nous le faire attendre longtemps, peut-être même toujours; car enfin un pareil monument ne pouvait rester enfoui dans des caisses jusqu'à l'achèvement de notre Cathédrale, et, s'il eût été placé ailleurs, nous l'eût-on plus tard facilement rendu?

Il nous appartenait de droit cependant; c'était de Nantes qu'était partie l'idée de son érection et, d'ailleurs, le héros auquel il est consacré n'était-il pas des nôtres, par lui, par son nom, par sa race? N'était-il pas né parmi nous? N'avait-il pas reçu le saint baptême dans notre vieille église Saint-Pierre, des mains de son grand-oncle, l'abbé du Chaffault, un ancien militaire qui avait conquis la croix de Saint-Louis sur le champ de bataille et qui, veuf, retiré après vingt combats, avait voué à Dieu ses derniers jours? La prière du vieux brave ne devait pas être sans influence sur le sort de l'enfant.

Le tombeau de La Moricière a déjà paru à l'Exposition et il a été admiré de toute l'Europe. — Mais ce chef-d'œuvre, admirable dans un musée, ai-je entendu dire, l'est-il autant dans une église? Ne

¹ Rue d'Argentré, N° 3.

manque-t-il pas de sentiment chrétien ? — Où chercherons-nous donc le sentiment chrétien, si nous ne le trouvons pas dans ce guerrier, couché sous son linceul, sans aucun des insignes qui marquent les dignités humaines, sans décorations, sans broderies, sans même ses armes ; car son épée, la seule qu'on aperçoive sur la couche funèbre, est tombée de sa main défaillante, et cette main crispée semble vouloir la retenir encore ? S'il n'a plus d'ailleurs ses armes, il est armé de la croix de Jésus-Christ qu'il presse sur son cœur. Quoi de plus éloquent et de plus chrétien !

De nos jours, on se plaît souvent à représenter la vie sur les tombeaux. Vous rencontrerez, par exemple, un buste qui sourit là où il n'y a qu'un squelette, un orateur qui parle là où il n'y a que corruption ou poussière. Ainsi ne procédaient pas les siècles de vive foi. Le plus souvent alors on sculptait le mort couché sur sa tombe et *dormant son sommeil*, suivant le mot de l'Écriture ; quelquefois on le représentait se soulevant à demi, c'était un indice de la résurrection ; quelquefois en prière ; c'était un souvenir du Purgatoire et des expiations qui précèdent trop souvent les joies éternelles. Quelquefois enfin on le représentait assis ; mais les statues assises étaient réservées aux Pontifes, suivant la parole de Jésus-Christ à ses apôtres : « Je vous prépare le royaume comme mon père me l'a préparé... et vous *siégerez sur des trônes*, jugeant les douze tribus d'Israël ¹. »

Ces images funèbres conservaient d'ailleurs les ornements du monde : le guerrier avait ses jambarts et sa cotte d'armes, le roi son diadème, la reine son plus riche vêtement de cour. C'était un reste des pompes de cette vie qui se perpétuait par delà la mort. Rien de semblable pour La Moricière ; à peine a-t-il un coussin pour reposer sa tête ; mais cette tête est d'une sérénité grandiose. Le voilà bien, *tel que la mort l'a fait*, suivant un mot célèbre ; rien ne déguise en lui cette fin suprême, pas plus que sur le crucifix qui a reçu sa dernière étreinte ; mais ce crucifix, n'est-ce pas la Rédemp-

¹ Luc, xxii-29, 30.

tion ? et la palme qu'on aperçoit au-dessus du général, n'est-ce pas déjà le ciel ?

Voilà comment je comprends ce tombeau et comment je l'admire. Pensée, expression, rien n'y est vulgaire. Le général est couché sur un lit funèbre, dont le baldaquin, disons mieux, le *ciel* est supporté par huit colonnes noires et huit pilastres blancs, les uns et les autres du plus beau marbre. Mais pourquoi ce mélange de couleurs tranchantes ? Je ne sais quelle a été la pensée de l'artiste ; mais il en est une qui se présente à l'esprit. Tout n'est pas deuil dans la mort du chrétien ; au-dessus des larmes d'ici-bas, il y a les joies du ciel. Les colonnes noires, c'est notre deuil ; les pilastres blancs sur lesquels sont sculptées des torches ardentes, ne serait-ce pas la Foi éclairant cette scène lugubre de son feu céleste ?

Dans les chapiteaux des colonnes sont inscrits des emblèmes parlants. Ici c'est la tiare au-dessus des clefs de saint Pierre ; là un casque au-dessus de deux sabres croisés, le sabre français et le yatagan arabe. Au faite du lit, vous apercevez : d'un côté, les armoiries de Pie IX, de l'autre celles de La Moricière, *trois coquilles d'argent sur fond d'azur, à la fasce d'or*. Par une heureuse idée, ces coquilles de pèlerin se marient ailleurs avec des feuillages, sous forme d'arabesques.

Une pensée pieuse et touchante a fait représenter dans un médaillon, au chevet du lit, les deux filles du général ; — elles étaient deux à l'époque de sa mort ! — Le médaillon est soutenu par deux anges qui croisent, au-dessus de ces jeunes têtes, deux branches des lauriers de leur père.

Ne cherchez pas un autre médaillon que n'eût pas oublié l'ange gardien de la famille. Il y a des vertus et des douleurs qui fuient le grand jour ; si toutefois le marbre se tait, le souvenir parle.

De toutes les inscriptions du tombeau, la plus éloquente, à notre avis, est celle qui occupe les deux faces du monument. Ce n'est point une épitaphe ; mais c'est l'énumération des qualités du général dans une suite de médaillons séparés par des anges en prière.

A droite, *FORTITUDO*, *CONSILIVM*, *FIDES*¹ ; à gauche, *IUSTITIA*, *CHARITAS*, *VIRTUS*². C'est simple, mais c'est grand.

Au faite du lit funèbre, on lit :

ÆTERNÆ MEMORIÆ D. C. L. L. IVCHAVLT
DE LA MORICIÈRE³.

A la tête et au pied est l'épigraphie proprement dite. Elle est ainsi conçue :

A la tête :

OPTIMO VIRO CLARISSIMO DVCI IVCHAVLT DE LA MORICIÈRE AMICI,
SODALES, COMMILITONESQVE HOC MONVMENTVM POSVERE⁴.

Au pied :

IN AFRICA PATRIÆ FINES MANV AC CONSILIO AMPLIFICAVIT FIRMA-
VITQVE. GALLIA MËRENTE NEFARIOS IN LEGEM REBELLES STRENVE
DIMICAVIT. SANCTÆ SEDI DERELICTÆ VLTIMVM ATTVLIT PRÆSIDIVM.
FORTVNÆ HAVD IMPAR, FORTIOR IN ADVERSIS, INGENIO INCLYTVS, CORDE
EXCELSIOR, CRVCIS IN AMPLEXV OBHIT, ANNO DOMINI MDCCCLXV⁵.

Le français ne peut rendre que bien imparfaitement cette belle langue épigraphique.

Enfin, au haut du lit funèbre, se trouve plusieurs fois répétée la devise du général : *SPES MEA DEVS*, Dieu est mon espérance ; elle résume tout.

Il nous reste maintenant à parler des quatre statues de bronze qui sont assises aux angles du monument et lui donnent, dès l'abord, un si imposant caractère. Ces statues, grandes comme

nature, représentent le *Courage militaire*, la *Charité*, la *Méditation* ou l'*Histoire*, et la *Foi*.

Le *Courage* est représenté par un jeune guerrier, la main sur son glaive, mais dans tout le calme de la force. Cette statue d'hier semble déjà être un antique, tant elle a été reproduite par les arts du dessin, comme un modèle achevé. On a dit que c'était une imitation du *Pensiero* de Michel-Ange, c'est-à-dire, de la statue du duc d'Urbin sur sa tombe, dans la chapelle des Médicis, à Florence. Elle le rappelle, il est vrai, par son armure, et, j'ajouterai, par l'intensité de l'expression ; mais cette expression est très différente. L'attitude pensive du *Pensiero* et sa main à demi fermée près de sa bouche, sont d'un homme qui médite, qui cherche ; peut-être voudrait-il pénétrer le secret de la tombe. Le jeune guerrier de notre tombeau ne cherche rien, au contraire ; il ne médite pas ; il est en pleine possession de ce que les Latins appelaient d'un seul mot, *virtus* : le courage, la force et la vertu.

— Mais, me dit-on, pourquoi cette armure antique ? Est-ce qu'un zouave n'aurait pas été mieux là ? — Le turban et le fez du zouave français sont bien turcs, et je préfère nettement le casque de Clovis ou de Judas Macchabée. Le zouave pontifical, à la bonne heure ! Son élégante coiffure n'a rien qui rappelle les enfants de Mahomet ; mais sculptez donc, dans nos temps troublés, un zouave pontifical sur un monument public !

La *Charité* se présente sous les traits d'une jeune femme enveloppant de ses bras et de son amour deux pauvres petits êtres ; à l'un elle donne le sein ; l'autre dort. Ce type est familier à l'école italienne. Qui ne connaît la *Charité* d'André del Sarte ? On pourrait même dire qu'il remonte bien plus haut. Ne rappelle-t-il pas, en effet, la *Fortune créatrice et féconde*, tenant dans son giron les deux enfants de l'Ida *appetentes mammam*, dit la légende antique ? Mais ici encore quelle différence ! La *Fortune* païenne est tout simplement une forte nourrice, tandis que rien n'égale la grâce, la candeur et le sentiment exquis de notre jeune mère. Je suis prêt à convenir, d'ailleurs, que ce type charmant de la maternité ne rend

¹ La grandeur d'âme, l'intelligence, la foi.

² La justice, la charité, le courage.

³ A l'éternelle mémoire de C. L. L. Juchault de La Moricière.

⁴ A l'homme excellent et au très illustre général ce monument a été élevé par ses amis, ses collègues et ses compagnons d'armes.

⁵ En Afrique, il recula et affermit, de son conseil et de son épée, les frontières de la patrie ; dans la Gaule en deuil, il combattit vaillamment les coupables rebelles à la loi ; au Saint-Siège abandonné il porta un dernier secours ; jamais au-dessous de la fortune ; plus fort que l'adversité ; grand par l'intelligence, plus grand par le cœur, il mourut, en embrassant la croix, l'an du Seigneur MDCCCLXV.

qu'imparfaitement l'énergique charité d'un soldat, et, si la scène du manteau de saint Martin n'était pas si compliquée, elle eût été certainement préférable.

Qu'on me permette ici un retour vers nos vieux *ymagiers*. En général, c'était par des attributs, bien plus que par des actes, qu'ils précisaient le sens de leurs allégories. Ainsi, Michel Colomb donnait deux visages à la *Prudence*, un frein à la *Tempérance*, un glaive et des balances à la *Justice*, une tour à la *Force*. Par un sentiment analogue, la *Charité* est figurée, sur le tombeau du cardinal d'Amboise, avec une croix et un cœur. Que de choses ne disent pas cette croix et ce cœur !

La troisième statue représente l'*Histoire*, sous les traits d'un vieillard austère qui tient des tablettes; la quatrième, la *Foi*, sous ceux d'une jeune fille, les mains jointes et les yeux au ciel. La *Foi* n'a pas d'âge; aussi peut-être eussions-nous préféré une femme moins jeune et un vêtement plus ample, afin de mieux répondre au vieillard assis du même côté; cette statue n'en est pas moins ravissante. — Il y a trop de mouvement en elle, disent quelques-uns; la *Foi* est plus calme. — Mais la *Foi* tend à s'élever, et ne voyez-vous pas qu'ici elle touche à peine à la terre ?

Partout, enfin, dans ce monument, le bronze et le marbre vivent : *Vivos de marmore vultus*, comme disait Virgile. Il n'y a pas jusqu'au suaire dont on ne puisse presque dire la même chose, tant il ondule naturellement, tant il est souple.

On éprouve cependant un regret, en quittant ce tombeau; c'est que la figure qu'on désirerait le plus voir, celle du héros, cette figure si ferme et si noble, soit à peine visible. Peut-être la verrait-on mieux sans la marche sur laquelle le tombeau repose; mais sans cette marche les statues d'angle perdraient beaucoup de leur effet. On aurait pu sans doute représenter le général se soulevant; c'eût été le symbole de la résurrection.

Assurément, ce n'était pas une petite entreprise que de sculpter un monument pour faire face au tombeau de François II. Il fallait nous rendre Michel Colomb; eh bien ! Michel Colomb nous est

rendu, moins naïf, mais toujours et plus que jamais maître de son art. D'un coup, M. Paul Dubois a conquis le premier rang et, chose bien rare, dont Michel-Ange est un exemple, il l'a conquis à la fois dans la sculpture et la peinture. Aussi, est-ce à bon droit qu'il a été nommé directeur de l'École des Beaux-Arts. — « Vous êtes bien heureux à Nantes, nous disait un éminent artiste. Déjà vous aviez, dans le tombeau de François de Bretagne, la perle de la Renaissance, et aujourd'hui vous avez, dans le tombeau de La Moricière, la perle du XIX^e siècle. »

Nous espérons qu'on nous pardonnera d'avoir analysé si minutieusement et pièce par pièce une œuvre aussi magistrale; mais, dans quelques jours, un illustre évêque soufflera, comme le prophète, sur ces ossements épars, et nous rendra à la fois le monument et le héros.

EUGÈNE DE LA GOURNERIE.

LE CARDINAL A.-G. DE ROHAN

(1674-1749)

VIII. — La Constitution et la Régence.

(1715-1721)

La mort de Louis XIV, remarque fort justement Laffiteau, fut un coup de foudre pour tous les vrais catholiques, et un sujet de triomphe pour quelques esprits inquiets, qui jusqu'alors n'avaient osé remuer. Enivrés des plus folles espérances, ils se démasquèrent sans honte. Ils osèrent insulter à la mémoire du feu roi. Leurs projets séditieux se dévoilèrent. Les puissances furent méprisées. On excita les peuples à juger leurs propres juges. La désunion qui régnait dans l'épiscopat s'étendit à quelques autres corps du royaume. L'esprit de parti divisa quelques universités. Il y eut des prêtres et des religieux qui secouèrent ouvertement l'obéissance. Un déluge de libelles inonda nos provinces. Enfin la licence se produi-

* Voir la livraison de septembre 1879, pp. 215-230.

sit si librement, qu'elle annonça le schisme et alarma tous les fidèles¹.

Ce tableau n'est malheureusement pas exagéré. Le régent, ne sentant pas dès l'abord son autorité bien affermie, pensa qu'il était prudent d'éviter les éclats, dangereux de punir et politique d'user de ménagements. En pareille occurrence, on descend trop rapidement vers la faiblesse. Il écrivit au pape pour l'assurer de son respect et le prévenir qu'il espérait arrêter le mal dans l'espace d'un mois. Le cardinal de Noailles lui avait en effet engagé sa parole que, dans un mois au plus tard, il lui remettrait en main son mandement d'acceptation. Louis XIV avait reçu beaucoup de ces promesses : aucune n'avait été tenue. Mais le régent avait toutes les illusions d'une prise de possession de pouvoir. Flatté de cet espoir, il plaça le cardinal de Noailles à la tête du conseil de conscience et consentit à éloigner le P. Le Tellier, pendant qu'on rappelait plusieurs docteurs jansénistes exilés loin de Paris. Ce fut le triomphe de Mardochée, du moins aux yeux du parti ; mais le régent fut joué. Ses grâces furent annoncées par les gazettes Quesnellistes comme la récompense de la fermeté du cardinal à rejeter la bulle, et l'on publia que l'affaire allait être évoquée au conseil de conscience, que présidait maintenant le principal coupable.

Il nous serait impossible de donner ici même le sommaire de toutes les négociations qui furent entamées depuis 1715 jusqu'en 1721, époque de la mort du pape Clément XI, pour essayer de vaincre l'obstination du cardinal de Noailles et de ses adhérents. Lorsque le pape, poussé à bout, se préparait à lancer ses foudres, le régent appelait aussitôt le cardinal de Rohan, qui s'était mis à la tête du *parti des négociateurs*, et d'interminables conférences avaient lieu au Palais-Royal, pour amener les dissidents à l'unité romaine. Ceux-ci demandaient alors de nouveaux délais : ils se disaient disposés à préparer de nouveaux mandements ; on examinait le texte de nouvelles acceptations, et lorsque tout paraissait en bonne voie, le parti faisait publier des pièces toutes différentes de

¹ *Hist. de la Constitution*, p. 216.

celles qui avaient été convenues. On fut bientôt obligé de reconnaître que les opposants ne recevraient jamais la bulle sans l'avoir expliquée à leur manière, c'est-à-dire sans l'avoir assez restreinte pour soustraire à la censure les propositions qu'elle condamne et ne leur attribuer aucune erreur. Le journal de Dangeau et le journal de Buvat, qui nous donnent de si précieux renseignements sur les faits et gestes de la cour à cette époque, nous mettent au courant de tous les départs découragés du cardinal de Rohan pour Saverne, après chaque insuccès, et de tous les rappels précipités que lui adressait le régent, dès qu'on apercevait la possibilité de tentatives de conciliation. Lorsqu'on examine ensuite attentivement les innombrables *factums* publiés des deux parts, on ne sait ce qui doit le plus exciter l'étonnement : ou de la longanimité et de la patience paternelle du Saint-Siège et des prélats acceptants devant des révoltes ouvertes, ou de la hauteur insolente affichée par les opposants. Luther n'avait pas autrement agi deux siècles auparavant, et ce n'est pas sans raison que nous inscrivons ici le nom de cet hérésiarque, puisqu'on découvrit toute une correspondance du janséniste Dupin avec les protestants d'Angleterre, pour arriver à une entente commune. La bannière du schisme était officiellement déployée ; et quand on vit la Sorbonne supprimer l'acceptation qu'elle avait enregistrée en 1714⁴ ; quand on vit ses députés venir, avec une partie des curés de Paris, supplier le cardinal de Noailles de persévérer dans sa résistance et l'assurer qu'on ne le suivrait

⁴ Les *Mémoires secrets sur la Constitution* nous apprennent que cette étrange palinodie de la Sorbonne irrita un grand nombre de ses anciens membres ou protecteurs. « On ne peut exprimer combien elle toucha le cardinal de Rohan : dans le premier mouvement de sa colère, il voulut renvoyer à la faculté de théologie ses lettres de docteur, et renoncer pour jamais à un corps qui lui faisait un tel affront ; il vouloit aussi qu'en même temps on déclarât de sa part à la Faculté qu'il ne souffrirait dans son diocèse aucun évêque de Sorbonne, ni que pas un de ses ecclésiastiques y vint étudier. Il assuroit même que plus de vingt évêques docteurs de la Faculté prendroient le parti qu'il prenoit, et que les docteurs attachés à lui feroient la même chose ; mais cette Eminence se radoucit un peu avec le temps, et tout se réduisit à quelques discours assez vifs qu'elle tint dans son lit où la goutte l'arrêtoit... » (*Mém. sec.*, II, 42).

jamais dans un retour à la doctrine apostolique ; quand on vit enfin acheter à prix d'argent les signatures d'appel au futur concile, il devint évident que toutes les négociations échoueraient devant une pareille attitude. Aussi, lorsque les médisants du parti nous représentent, au mois de décembre 1716, le duc d'Orléans disant à l'évêque de Strasbourg : « Je m'étonne qu'un homme comme vous, de votre rang et de votre mérite, soit à la tête d'un tas de brouillons »¹, nous avons la conviction que les oreilles qui perçaient tant de murs se sont trompées d'objectif. Ces paroles, si elles ont été jamais dites, n'ont pas dû s'adresser au cardinal de Rohan, mais au cardinal de Noailles.

Une des circonstances qui contribua longtemps à entretenir ce dernier dans sa résistance, ce fut l'impossibilité de publier en France, grâce aux fameuses libertés de l'Église gallicane, les brefs que le Saint-Père adressait sur cette épineuse affaire au cardinal et au régent. C'est ainsi qu'un des plus importants, celui qui retranchait de la communion les opposants à la bulle, ne put, en 1718, recevoir l'enregistrement ; mais plusieurs évêques qui en avaient eu connaissance, n'hésitèrent pas à publier des mandements à son sujet. Ces actes furent cassés par les parlements, et ces procès occasionnèrent une telle surexcitation des esprits que le régent dut, à plusieurs reprises, faire prendre des arrêts par le Conseil, pour défendre de rien publier sur la Constitution.

Et, pendant ce temps, les courriers de cabinet chevauchaient sur la route de Paris à Saverne, où le cardinal de Rohan ne pouvait séjourner que quelques semaines à chaque voyage, tellement les conférences se répétaient au Palais-Royal, pour arriver à transaction sur certain *corps de doctrine* dont le cardinal de Noailles voulait à tout prix faire précéder son acceptation. On fut plusieurs fois bien près de s'entendre. Le cardinal de Noailles, qui avait reçu une lettre collective de tout le Sacré-Collège, le suppliant de sacrifier les susceptibilités exagérées de son amour-propre à l'orthodoxie et à la paix de l'Église, voyait devant lui la menace toujours suspendue

¹ Journal de Buvat, I, 237.

d'une déposition de la pourpre; il eût volontiers accepté les propositions d'accommodement, si quelques exaltés, parmi son parti, ne l'eussent ouvertement poussé à des démarches qu'il subissait, quoiqu'elles fussent incompatibles avec son caractère et avec sa dignité. Les évêques de Senez, de Mirepoix, de Bayonne et de Montpellier se montraient les plus ardents parmi les sectaires; et lorsqu'ils produisirent solennellement devant la Sorbonne leurs actes d'appel au futur concile ¹, on eût pu s'attendre à voir se renouveler les scènes violentes d'Allemagne au XVI^e siècle. Dès que le cardinal de Noailles paraissait faiblir, on lui envoyait des députations menaçantes, et nous ne pouvons mieux caractériser la situation qu'en reproduisant ici les premiers vers d'une parodie qui eut beaucoup de succès pendant quelques mois. Ils reposeront le lecteur de la fatigue de ces luttes et de ces combats. On reconnaîtra sans peine la scène VI du quatrième acte d'*Iphigénie*:

M. L'ÉVÊQUE DE MONTPELLIER.

Un bruit assez étrange est venu jusqu'à moi;
Seigneur, je l'ai jugé trop peu digne de foi.
On dit, et sans horreur je ne puis le redire,
Que la bulle, aujourd'hui de votre aveu respire,
Que vous-même étouffant tout mouvement divin,
L'allez, malgré l'appel, signer de votre main;
On dit que, par Dubois à la cour rappelée,
Elle voit à ses pieds sa rivale immolée,
Et d'explications abusant les prélats,
Vous signez ce qu'elle est et ce qu'elle n'est pas.
Qu'en dites-vous, Seigneur, que faut-il que j'en pense?
Ne ferez-vous pas taire un bruit qui vous offense?

M. LE CARDINAL DE NOAILLES.

Prélat, je ne rends point compte de mes desseins,
L'Église ignore encor mes projets incertains;
Et quand il sera temps qu'elle en soit informée,
Vous apprendrez son sort et votre destinée.

¹ Ces appels furent condamnés comme contenant des propositions hérétiques et schismatiques, par une bulle du 8 février 1718.

M. DE MONTPELLIER.

Ah! je sais trop le sort que vous lui réservez!

NOAILLES.

Pourquoi le demander, puisque vous le savez?

M. DE MONTPELLIER.

Pourquoi je le demande, ô ciel! puis-je le croire
Qu'on ose des horreurs avouer la plus noire!
Vous pensez, qu'approuvant vos desseins odieux,
Je vous laisse immoler votre Église à mes yeux,
Que l'honneur, que la foi d'un évêque y consente?

NOAILLES.

Mais vous qui me parlez d'une voix menaçante,
Oubliez-vous ici qui vous interrogez?

M. DE MONTPELLIER.

Vous-même, oubliez-vous quel Dieu vous outragez?

NOAILLES.

Eh! qui vous a chargé du soin de mon Église?
Ne puis-je la forcer à me rester soumise?
Ne suis-je plus son père? Êtes-vous son pasteur?

M. DE MONTPELLIER.

Non, non, vous devenez un traître, un ravisseur.
On ne m'abuse point par des promesses vaines.
Tant qu'un reste de sang coulera dans mes veines,
A défendre la foi je dois tous mes moments:
Je soutiendrai ses droits fondés sur des serments.
A mes soins vous l'avez jadis recommandée.

NOAILLES.

Plaignez-vous aux prélats qui me l'ont enlevée.
Accusez le Régent, le conseil tout entier.
Dreuillet, Rohan, Louet, et vous tout le premier.

M. DE MONTPELLIER.

Moi!... etc. ¹.

Le cardinal de Noailles, après avoir bruyamment laissé publier

¹ *Journal de Buval*, mai 1720. II, 90.

son appel, venait en effet de signer, le 16 mars 1720, un projet d'accommodement et de corps de doctrine, accepté par les évêques qui s'étaient réunis en de longues conférences, d'abord à l'hôtel de Soubise, chez le cardinal de Rohan, puis au Palais-Royal : aussi le cardinal de Rohan pouvait-il écrire, le 6 avril 1720, à l'évêque de Langres :

« Vous me demandez par quel heureux expédient nous nous sommes conciliés sur l'affaire de la Constitution. M. de Lyon vous en aura sans doute instruit ; cependant, j'aurai l'honneur de vous exposer ce fait en peu de mots. On est enfin convenu des explications : elles nous ont paru *frapper nettement le jansénisme*, le livre des *Réflexions morales* et les cent une propositions. On nous a donné une acceptation *relative* à la vérité, mais de cette espèce de relation qui confirme le jugement que l'on accepte, loin de le réformer, et l'on a admis sur cela des expressions qui ne laissent aucune équivoque. Ainsi, nous avons regardé ce qu'on nous propose comme un grand bien, et c'en est un, en effet, que de voir M. le cardinal de Noailles, suivi d'un nombre de prélats et d'une foule d'ecclésiastiques du second ordre, s'unir à nous dans la soumission que nous rendons au jugement apostolique.

« Cette division avoit été la source de tous nos maux. Il faut espérer que sa fin sera celle de ces maux dont l'Eglise de France gémit depuis plus de cinq ans. S. A. R. nous fait espérer de plus qu'elle fera tout ce qui dépendra d'elle pour guérir les plaies de l'épiscopat et de la religion. Et nous voyons en effet un projet de lettres patentes, confirmatif de celles de 1714, dans lequel nous envisageons le repos de nos Eglises. . . Je partirai pour Saverne après l'exécution de tout ceci. . . »

Mais ces généreuses espérances devaient être trompées : la formule d'acceptation disait bien : « Nous acceptons, etc., — le tout suivant les explications, qui ont été approuvées par un très grand nombre de prélats du royaume, et que nous vous donnons comme renfermant le véritable sens de la Constitution ; explications que nous avons jugé nécessaire de joindre à la Bulle, uniquement pour empêcher que, par des interprétations également fausses et contraires au véritable sens de la Bulle et aux dites explications, la foi ne soit attaquée, la morale corrompue et la liberté des écoles bles-

¹ Insérée dans le *Journal de Mathieu Marais*, II, 255.

sée. » Mais cela ne parut pas assez restrictif au parti, et le mémoire dans lequel le cardinal de Noailles fit paraître ce projet d'acceptation, portait expressément qu'il n'était pas question de se désister de l'appel, de le révoquer, ni d'y déroger, et qu'on s'en servirait toujours si la cour de Rome ne voulait pas approuver l'acceptation précédente¹. Du moment que le cardinal ne se désistait pas formellement de l'acte d'appel qui avait causé tant de scandale en 1718, et qui l'avait forcé à donner sa démission de président du Conseil de conscience, il n'y avait pas à espérer que le Pape pût se contenter d'une formule si relative ; et Clément XI se préparait à déposséder définitivement l'archevêque de Paris de la pourpre et à le traduire devant la juridiction apostolique, quand il mourut le 21 mars 1721. Les dissidents avaient prétendu que leurs griefs ne provenaient que de l'entêtement du vieux et saint Pontife : sa mort ne les désarma pas. En vain ses décisions furent-elles confirmées par Innocent XIII ; en vain furent-elles successivement et formellement acceptées par celles des nations catholiques, qui ne l'avaient encore fait que tacitement, et qui, scandalisées enfin par ce qu'elles apprenaient de la France, crurent devoir accepter la bulle *Unigenitus*, de la manière la plus expresse et la plus authentique ; en vain le pape Benoît XIII, qui succéda en 1724 à Innocent, présida-t-il à Rome, en 1725, un concile régional où cent Pères assemblés prononcèrent unanimement que la Bulle faisait règle de foi ; en vain le concile d'Embrun, qui se tint deux ans après en France, sous les yeux mêmes des réfractaires et qui fut confirmé par le Saint-Siège, ordonna-t-il la peine de suspense contre l'évêque de Sénez ; en vain Louis XV déclara-t-il, en 1730, que la constitution *Unigenitus* étant loi de l'Eglise, devait être aussi regardée comme loi de l'Etat : malgré ce concours de toutes les Eglises et des puissances de tout ordre, l'indomptable secte ne se rendit point².

Le cardinal de Noailles, éclairé par ses remords et par les folies des sectaires de Hollande, reconnut cependant enfin qu'il s'était

¹ *Journal de Mathieu Marais*, I, 314.

² *Voy. Hist. de l'Eglise*, par Berceat.

engagé dans un parti de schismatiques et de factieux. Le 11 octobre 1728, il fit une soumission pure et simple, révoqua son Instruction pastorale du 14 janvier 1719, et son exemple fut aussitôt suivi par la Sorbonne, par le chapitre de Notre-Dame et par de notables opposants. La paix était faite en titre et la bulle ne rencontra plus d'opposition sérieuse que chez des hérésiarques avérés et dans le corps des Parlements.

En dépit des calomnies des *Nouvelles ecclésiastiques*, la conduite du cardinal de Rohan fut noble et généreuse pendant le cours de ces luttes interminables et de ces fatigantes négociations. Le journal de Dangeau nous affirme qu'il chercha *toutes les voies de la douceur* pour faire revenir les prélats opposants ¹, et que souvent il tint la plume pour arrêter l'ardeur de son collègue de Bissy et de plusieurs prélats plus rigides ². Nous avons, du reste, une preuve certaine de sa modération et en même temps de son zèle pour la paix de l'Eglise, dans un opuscule qui parut au mois de janvier 1719, et qui est intitulé : *Avis du cardinal de Rohan sur le projet de mandement de M. le cardinal de Noailles pour l'acceptation de la bulle Unigenitus, communiquée par M. le maréchal d'Uxelles le 8^e du mois d'août de la présente année 1718.*

Voici ce que nous apprend en propres termes le préambule de l'avertissement :

« Quelques instances que des personnes de considération aient pu faire auprès de M. le cardinal de Rohan, pour l'engager à donner au public la relation de ce qui s'est passé entre les évêques dans l'affaire de la Constitution, il est toujours demeuré ferme et inflexible dans la résolution de ne rien publier, que quand il s'y trouverait indispensablement obligé.

¹ *Journal de Dangeau*, XVII, 11.

² *Journal de Dangeau*, XVII, 129. — Les *Mémoires secrets* sur la Bulle n'hésitent pas à attribuer la modération du cardinal de Rohan en plusieurs circonstances à des faveurs libéralement octroyées par le régent à lui et à sa famille. L'accusation est en particulier formelle au tome II, page 483, à propos de la survivance du commandement des gendarmes et du gouvernement de Champagne donnés, au mois de janvier 1717, au prince de Soubise, son neveu... Il faut être réduit aux abois pour invoquer de pareils arguments. — Voir à ce sujet le *Journal de Dangeau*, XVII, 17.

Il répondait que des catholiques doivent se déterminer sur les décisives de doctrine, non par la discussion des faits personnels, mais par l'autorité du Chef de l'Eglise et du Corps épiscopal ; qu'il convient à des évêques de sacrifier leur intérêt et leur propre gloire à la conservation de l'unité ; et que pour lui il souffrirait avec joie les discours peu avantageux et les récits infidèles que l'on publierait de ses démarches dans cette affaire, pourvu que par sa patience et par ses ménagements il pût retenir dans l'union ou rappeler à l'unanimité ceux qui paraissaient s'en écarter. Pourquoi, disait-il, manifester aujourd'hui ce que nous voudrions peut-être bientôt ensevelir dans un éternel silence ? Ceux qui, dans le feu de la dispute, trop avides d'une fausse gloire, s'empressent tant à se justifier et à nous accuser, s'ils se réunissent, répareront par conscience et par honneur ce qui leur sera échappé contre nous, ou plutôt, et cela nous suffira, par leur soumission à l'Eglise, ils nous dédommageront pleinement des injures et des insultes que nous aurons essayées. »

Aussi, le cardinal refusa-t-il toujours de publier le récit de toutes ces négociations ; et bien qu'il nous eût été fort utile de posséder la contre-partie des trois volumes de *Mémoires secrets* sur la Constitution, rédigés sur les notes du cardinal de Noailles, nous ne pouvons que le féliciter de cette noble attitude. Un fils ne s'apessantit point sur le tableau des dissensions de sa famille. Mais s'il refusa toujours de donner ces *Mémoires* ¹, il fut obligé de céder aux sollicitations d'une foule de prélats, qui lui demandaient, pour éclairer leurs troupeaux, son avis sur les dernières propositions d'accommodements et formules d'acceptation. Il est certain qu'on ne peut aujourd'hui comprendre comment le cardinal de Noailles ne les ait pas franchement signées. Toutes ces formules étaient certainement relatives, et en renfermant une acceptation véritable, elles prévenaient tous les inconvénients et tous les abus sur lesquels on confondait la nécessité des explications et de la relation.

« Mais ce qui est encore plus incompréhensible, ajoute l'Avertissement que nous venons de citer, c'est que, dans le même temps que les cardinaux de Rohan et de Bissy se prêtaient à tout, et que par de nouvelles

¹ Pour en remplacer une partie, on peut lire dans les *Mémoires secrets*, III (167-177), une belle et longue lettre du cardinal de Rohan au Pape sur les affaires de la Constitution, datée de juillet 1717.

avancés ils marquaient chaque jour leur empressement à trouver et à proposer des voies de paix, M. le cardinal de Noailles, au lieu de se rendre, de proposer quelque conférence, et de demander quelques éclaircissements, s'il trouvait des difficultés qui n'eussent pas été levées, pour toute réponse ait publié son appel au futur Concile. M. le cardinal de Rohan a la consolation de n'avoir rien à se reprocher; il n'a demandé que ce que M. le cardinal de Noailles ne pouvait refuser, dès qu'il avait pris le parti, comme il le disait, de recevoir la Bulle; il n'a demandé que ce qui était nécessaire pour rendre l'acceptation véritable; il n'a rejeté que ce que M. le cardinal de Noailles ne pouvait adopter sans donner atteinte à sa religion et à sa réputation; c'est-à-dire, ce qui faisait de l'acceptation un acte trompeur et illusoire, par lequel on donnait et l'on retenait, on approuvait et on condamnait, on acquiesçait et on résistait, on s'unissait en apparence, et on restait réellement désunis. »

Malgré tous les efforts du cardinal de Rohan pour conserver une constante aménité dans ses relations, souvent difficiles, avec son imprudent confrère, on suppose bien que de fréquentes occasions de froissement devaient se rencontrer en raison des points de contact de leurs charges réciproques :

M. le cardinal de Rohan, comme grand aumônier de France, écrit Dangeau le 30 avril 1716, fait des protestations sur ce que M. le cardinal de Noailles, comme archevêque de Paris, a béni la chapelle des Tuileries ¹; et le chroniqueur a soin d'ajouter qu'avant de faire ses protestations, l'évêque de Strasbourg avait voulu voir son confrère; il était allé chez lui la semaine précédente et il s'était fait accompagner de « l'ancien évêque de Troyes pour être témoin de leur conversation, qui se passa fort honnêtement de part et d'autre, quoiqu'il y eût des éclaircissements de ce qui s'était passé sur la Constitution durant la vie du feu roi ². »

Des protestations on ne tarda pas à passer aux actes :

« Un ecclésiastique interdit de prêcher de la part de M. le cardinal de Noailles, craignant de l'être aussi de dire la messe, se retira, rapporte Buvat, chez son frère, chanoine de Saint-Nicolas du Louvre, et ayant obtenu de M. le cardinal de Rohan la permission

¹ *Journal de Dangeau*, XVI, 352.

² *Ibid.*, 383.

par écrit de dire la messe en l'église des Quinze-Vingts, M. le cardinal de Noailles en écrivit aussitôt à M. le grand aumônier, comme d'une entreprise sur sa juridiction, et soutenant que le roi même était du nombre de ses diocésains comme archevêque de Paris, quoique lui, archevêque de Paris, fût du nombre des sujets de Sa Majesté; qu'ainsi M. le cardinal de Rohan, quoique grand aumônier de France, ne pouvait exercer dans Paris, ni dans tout le diocèse, aucun acte de juridiction sans son consentement comme archevêque diocésain ¹. »

Nous ne savons pas quelle suite eut cette correspondance au sujet des Quinze-Vingts, mais ce qui fit beaucoup de bruit à la cour à cette époque, c'est que le P. de la Ferté, jésuite, et frère du duc du même nom, ayant été désigné par le cardinal de Rohan pour prêcher devant le roi le jour de la Toussaint, le cardinal de Noailles lui fit aussitôt signifier une interdiction; mais le régent passa outre, le P. de la Ferté prêcha et supplia le jeune Louis XV de montrer la même fermeté que son aïeul Louis XIV pour combattre les hérésies nouvelles ². Le lendemain, l'archevêque de Paris interdit l'exercice ecclésiastique à tous les jésuites de son diocèse.

Un peu plus tard, le 9 novembre 1718, Dangeau nous apprend que « M. le cardinal de Rohan, comme grand aumônier de France, a mis dans la chapelle du roi d'autres ecclésiastiques, à la place des Feuillants, qui avoient accoutumé de la desservir. M. le cardinal de Rohan, avant que de le faire, en avoit parlé à M. le duc d'Orléans, qui avoit approuvé son dessein. Ces Pères avoient appelé de la Constitution, et le roi l'ayant reçue et fait enregistrer, il ne convenoit pas que cette division-là fût dans sa chapelle ³. »

Il fallait un terme à cette situation d'antagonisme, et le Régent n'eut pas de peine à le trouver en cour de Rome. On trancha le nœud gordien à la manière d'Alexandre.

¹ *Journal de Buvat*, novembre 1716, I, 186.

² *Ibid.*, 190, 191, — et *Dangeau*, XVI, 500. — Les *Mémoires secrets* sur la Constitution, II (154, etc.), ne sont pas d'accord avec les chroniques sur ce sujet délicat.

³ *Journal de Dangeau*, XVII, 415.

« Le 29 mai 1722, dit Buvat, il arriva trois brefs du Saint-Père : par le premier, le Pape permettoit au roi de se choisir un confesseur ; par le second, le cardinal de Rohan fut établi *évêque ordinaire de la cour*, avec pouvoir, en cette qualité, de nommer le confesseur et les prédicateurs du roi ¹. »

Nous arrêterons ici cet aperçu sommaire des luttes jansénistes, dans leur période la plus laborieuse et la plus aiguë. Le cardinal de Rohan s'y montra toujours un des plus fermes soutiens de l'orthodoxie, en même temps que l'un des plus actifs médiateurs pour la paix de l'Eglise. Cette conduite et cette attitude compensent largement les quelques moments de faiblesse relative que nous allons avoir à signaler dans sa longue carrière.

IX. — Carrière politique du cardinal de Rohan

(1721-1725)

Le 26 février 1721, rapporte Buvat, M. le cardinal de Rohan partit de Paris pour aller à Rome en qualité d'ambassadeur extraordinaire de France, avec douze gendarmes de la maison du roi, qui devaient rester auprès de Son Eminence pendant son ambassade. On assurait que ce cardinal avait emporté une somme de cinq millions pour sa dépense ².

Cette mission avait deux buts. Le régent envoyait le cardinal de Rohan à Rome, d'abord pour obtenir du pape l'acceptation de l'accommodement dont nous avons parlé au sujet de l'affaire de la Bulle, et traiter avec la Daterie pontificale de l'expédition des bulles d'investiture que Sa Sainteté refusait depuis quelque temps aux pourvus de bénéfices ³ ; ensuite et surtout pour arracher au Saint-Père la promotion de Dubois au cardinalat.

Ici nous devons ouvrir une parenthèse.

L'année précédente, le 9 juin 1721, le cardinal de Rohan, assisté

¹ *Journal de Buvat*, II, 399.

² *Journal de Buvat*, II, 212.

³ Voir le *Journal de Mathieu Marais*, II, 43.

de l'évêque de Nantes et de Massillon, avait sacré Dubois archevêque de Cambrai dans l'église du Val-de-Grâce. Depuis cette époque il fut toujours fidèle au favori du régent. Tous les biographes le lui ont reproché comme un acte d'une insigne faiblesse ; et Dubois s'étant montré fort énergique contre les Jansénistes, ceux-ci n'ont négligé aucune occasion d'accumuler à ce sujet les calomnies les plus étranges : les accusations répétées de simonie et de concussion qu'on retrouve dans leurs recueils et dans les mémoires de leurs amis, ont pris peu à peu domicile dans des publications ordinairement moins partiales ou mieux informées. Duclos, très curieux d'anecdotes et très enclin à la satire, les a consacrées dans ses mémoires secrets, et la mémoire de notre cardinal a été ternie sans fondement sérieux, sur de simples apparences. Mais on n'écrit pas l'histoire uniquement avec des pamphlets.

Nous n'avons pas la prétention de présenter ici une apologie de l'étrange prélat que le régent éleva de la plus humble extraction à l'archevêché de Cambrai, à la pourpre romaine et au premier ministère. De plus courageux l'ont déjà tentée, et M. le comte de Seilhac a consacré deux volumes, appuyés sur des documents authentiques, à démontrer que la jalousie des contemporains avait eu la plus grande part dans la mauvaise réputation du précepteur du régent ; que ses défauts incontestables ont été fort exagérés au détriment d'éminentes qualités non moins incontestables ; et que, ministre et négociateur laborieux, habile, patriote, doué d'une rare fermeté de caractère et d'un grand amour du bien public, il rendit d'immenses services à l'Eglise et à l'Etat. Il jouissait de l'estime de Fénelon, ainsi qu'on peut s'en convaincre par la correspondance de ce dernier : cela seul suffirait à prouver que, s'il fut peu édifiant, il ne fut pas scandaleux. Nous n'exposerons donc pas de nouveau comment le régent, ayant reconnu dans Dubois des talents et une aptitude qu'il cherchait en vain dans ses conseillers ordinaires, fut amené forcément à revêtir son ministre des plus hautes dignités extérieures, pour lui donner l'autorité nécessaire à sa situation. A une époque où le prestige des titres sociaux avait encore tant d'in-

fluence, non seulement sur les masses populaires, mais sur la cour elle-même, il était absolument nécessaire d'en imposer par un air de grandeur qui marquât que le pouvoir n'était pas déchu en passant aux mains d'un abbé sans naissance, sans ordres et sans abbayes. Ce fut ainsi que Dubois devint par la force des choses archevêque et candidat à la pourpre : sans doute le duc d'Orléans récompensait ainsi l'habile secrétaire d'État qui avait su comprimer les mauvaises passions prêtes à bouleverser le royaume ; mais il lui donnait surtout une plus grande facilité pour continuer et pour compléter son œuvre. Or le comte de Seilhac termine ainsi son chapitre sur la première phase de la négociation du chapeau : « D'une part, dit-il, nous voyons un ministre désireux d'obtenir la pourpre romaine pour donner plus de poids à son autorité, et, ainsi qu'il le déclare lui-même, se mettre en droit de soutenir hautement les intérêts du Saint-Siège : un ambitieux en proie aux tourments de la passion qui le domine, prêt à faire tous les sacrifices compatibles avec l'honneur, avec ses devoirs ; mais assez maître de lui-même pour sacrifier son ambition à ses devoirs, à son honneur, et rejetant avec hauteur tout engagement qui pourrait ressembler à un trafic de son autorité. Nous voyons, d'un autre côté, un pape jaloux des intérêts de la religion et des droits du Saint-Siège, mécontent de la raideur de la cour de France à servir l'Eglise, qui veut s'assurer, par des garanties, que la grâce qu'on lui demande ne tournera pas contre ses vues et contribuera au bien qu'il médite. Il n'impose pas de conditions : il prétend obliger des consciences catholiques à rendre à César ce qui appartient à César et à Dieu ce qui appartient à Dieu. Ce n'est pas sous l'empire de sentiments aussi désintéressés que se scellent des traités honteux. On a vu d'ailleurs dans la succession des faits qu'il n'y eut jamais aucun accord qui pût ressembler aux stipulations d'un marché ou d'un trafic condamnable des choses de l'Eglise, et que le pape était aussi éloigné d'imposer à Dubois des actes en opposition avec son ministère, que celui-ci l'était d'engager sa responsabilité ministérielle pour le triomphe de son ambition. Il y a autant de mauvaise foi que d'ignorance à dire que Dubois fit

céder tous ses scrupules à l'ambition de la pourpre, et qu'il puisa à pleines mains dans les finances de l'État, pour acquitter le prix du chapeau ¹. »

Ce qui est vrai de la première négociation le fut aussi de la seconde, et le successeur de Clément XI se laissa d'autant plus volontiers persuader par le cardinal de Rohan, que toutes les cours étrangères appuyaient la candidature de Dubois, et qu'il était certain de trouver en lui un allié puissant contre la mauvaise foi des jansénistes.

Du reste, les ennemis de Dubois furent souvent obligés de lui rendre justice : au milieu des innombrables pamphlets, des chansons, des satires et des odieuses calomnies dirigés de tous côtés contre lui, on trouve de précieux aveux à recueillir, de la part même des adversaires de la Bulle *Unigenitus*.

A propos du sacre de Dubois par le cardinal de Rohan, le recueil des *Mémoires secrets* ou *Anecdotes* sur la Constitution s'exprime ainsi :

« Il est vrai que, par quelques degrés assez peu honorables, l'abbé Dubois parvenoit aux plus grands honneurs : mais du côté de l'esprit, loin d'être inférieur à ses destinées, il sut y répondre et les remplir avec grand art. Sa capacité parut dans les correspondances étrangères ; dans les négociations les plus graves, comme aussi dans la forme et dans tout le cours de son gouvernement, lorsqu'il eut en chef l'administration. Quant aux affaires de la Bulle, s'il ne les conduisit pas d'une manière fort canonique ², c'est qu'il suivit fidèlement toutes les idées du prince qu'il servoit ³. Il n'avoit en vue de satisfaire ni la cour de Rome, ni de plaire aux Jésuites, ni de ménager les Evêques. Il vouloit faire réussir les alliances avec l'Espagne et rétablir la paix dans l'Eglise de France, par les voies d'une politique indépendante et bien isolée, et il se moquoit du reste. C'étoit un génie robuste, toujours prêt à donner assaut ou à repousser l'ennemi. Mais il falloit lui passer son stile un peu libertin : car sur quelque matière qu'il parlât, soit dans les conférences sérieuses, soit dans l'entretien familier, c'étoit toujours avec l'assaisonnement de

¹ *L'abbé Dubois*, par le comte de Seilhac, II, 140.

² Canonique veut dire ici janséniste ou gallicane.

³ Ou mieux les siennes, et par contre-coup celles de Rome, puisque le chapeau de cardinal était nécessaire à son élévation.

ces expressions qui servent d'ornement aux jolis propos d'un corps de garde »¹.

Toute l'attaque consiste à déclarer que Dubois n'était pas l'adversaire des jansénistes par conviction, mais par politique. Le recueil du parti n'ose pas s'aventurer davantage à propos de la mission spéciale confiée au cardinal de Rohan :

« Il venoit en France, dit-il, de si effrayantes nouvelles sur les sentimens du Saint-Père touchant l'accommodement, que pour lui en donner une idée plus avantageuse et le lui faire mieux goûter, le régent jugea à propos que le cardinal de Rohan partît pour Rome. Mais comme ce prince commençoit à ne pas trop se soucier que le Pape fût content ou non, parce que les mariages avec l'Espagne étaient arrêtés, il chargea ce cardinal de solliciter la pourpre romaine pour son confident l'archevêque de Cambrai, que depuis longtemps il vouloit déclarer premier ministre. Le cardinal de Rohan ayant été contraint de prendre une route détournée, à cause que la peste étoit toujours en Provence, il fut en chemin plus longtemps, et n'arriva qu'après la mort de Clément XI. Lorsqu'on eut la nouvelle en France, il fallut que les cardinaux se disposassent au voyage ; mais il n'y eut en état de partir que le cardinal de Bissy, que le régent chargea de prendre pour conclaviste l'abbé de Tencin. Comme il le connoissoit pour un homme de beaucoup d'esprit et de manège, il lui ordonna de se joindre au cardinal de Rohan pour travailler à faire cardinal l'archevêque de Cambrai, sur lequel il vouloit tout à fait se décharger des soins onéreux attachés à la Régence, et ne s'en réserver que les honneurs et les agrémens de l'autorité. Ce n'étoit pas seulement ce prince qui vouloit revêtir de cet éclat son ministre, c'étoit le ministre lui-même qui depuis plusieurs années aspirait à ce haut rang, comme il parut dès le précédent règne et qui ménagea si bien toutes les correspondances qu'il avoit dans les cours étrangères, qu'il écarta tout ce qu'il y pourroit avoir de concurrens à la poursuite de cette éminente dignité... »².

Quoi qu'il en soit, le cardinal de Rohan, arrivé à Rome après la mort du pape Clément XI, y trouva des instructions spéciales pour la conduite à tenir pendant le conclave. Ces instructions étaient arrivées avant lui parce qu'il avait pris la route d'Allemagne, pour

éviter la peste qui sévissait à Marseille : elles lui recommandaient de soutenir de tout son pouvoir un cardinal favorable aux idées d'accommodement pour l'affaire de la Constitution, et disposé à donner à Dubois le chapeau si désiré. On lui signalait en particulier le cardinal Conti, ancien nonce à Lisbonne, dont la famille comptait déjà huit papes ; et Dubois déclarait même dans une de ses dépêches que ses vues personnelles devaient céder à la nécessité d'obtenir la paix de l'Eglise de France. « Quoique les espérances qu'on peut concevoir de l'exaltation d'un cardinal d'un caractère très distingué soient séduisantes, écrivait Dubois à Rohan, cependant comme le bien le plus sûr que nous puissions attendre du Pontificat prochain est la conciliation et la fin de l'affaire de la Constitution, si avant l'élection vous pouvez avoir des assurances raisonnables que cette contestation sera terminée dès l'entrée du Pontificat, préférez, Monsieur, la paix de l'Eglise et de l'Etat à *tout autre projet*. » Ces derniers mots sont trop explicites pour avoir besoin de commentaires et toutes les citations, habilement tronquées, de lettres rapportées par Lemontey dans son *Histoire de la régence* ne peuvent pas les détruire. Il est vrai que Lemontey rend justice aux bonnes intentions de Rohan contre celles de Tencin et de Laffiteau.

Le cardinal de Rohan entra au conclave le 31 mars 1721 : un premier tour de scrutin avait eu lieu déjà, donnant la majorité moins deux voix au cardinal Paulucci, secrétaire d'Etat du Saint-Siège. Les péripéties du vote durèrent encore quarante jours, et le 8 mai, grâce aux soins et à l'habileté du cardinal de Rohan, Conti fut élevé à l'unanimité moins deux voix à la chaire de saint Pierre. *Ecce opus manuum tuarum*, dit le nouveau pape à Rohan, quand celui-ci s'approcha pour la cérémonie de l'adoration traditionnelle. Il prit le nom d'Innocent XIII en souvenir du pape Innocent III, sorti d'une des branches de sa famille. Le 30 juin, « un courrier extraordinaire de Rome rapporta que le nouveau Pape avait donné le chapeau à dix cardinaux, et entre autres à M. le cardinal de Rohan et à M. le cardinal de Bissy, et que le jour de la cavalcade

¹ *Mém. sec. sur la Constitution*. III. 298.

² *Mém. sec. sur la Constitution*. III. 352-354.

M. le cardinal de Rohan avait donné un repas qui avait coûté vingt mille écus romains »¹. Rohan recevait en même temps la nouvelle que le Régent venait de lui donner, en récompense des services qu'il venait de rendre à l'influence française, l'abbaye d'Ourscamp, de l'ordre de Cîteaux, au diocèse de Noyon, d'un revenu de 22,000 francs².

Quelques semaines plus tard, Innocent XIII ayant reçu l'assurance que le ministère français avait rétabli la pension du chevalier de Saint-Georges, le prétendant d'Angleterre, que la cour de Rome considérait comme un martyr de la foi³, promut Dubois cardinal

¹ *Journal de Buvat*, II, 261. — Ce serait ici le cas d'étudier l'existence fastueuse du cardinal de Rohan. Choisissons ce trait entre mille : « Au mois de juillet 1716, rapporte Buvat, on travaillait pour le cardinal de Rohan à une magnifique chaise, soutenue par quatre pilastres d'or : le dedans était enrichi d'une très belle broderie d'or sur velours cramoisi, avec frange d'or autour de l'impériale. Elle ne devait pas coûter moins de 40,000 livres. On travaillait aussi à plusieurs carrosses très superbes pour Son Eminence, qui était alors à Saverne, proche de Strasbourg, avec le jeune duc de la Meilleraye (fils du duc de Mazarin), âgé de quinze ans, qu'il y avait mené peu après lui avoir fait épouser M^{lle} de Rohan, fille du prince de Soubise, sa nièce, qui avait dix-neuf à vingt ans... » (*Buvat*, I, 161, et voir au sujet de ce mariage *Dangeau*, XVI, 374). — Saint-Simon prétend que, pendant son séjour à Rome, le cardinal de Rohan prenait des bains de lait pour conserver la fraîcheur de son teint, et que, malgré toutes les précautions prises pour le cacher, on le sut et on en fut très scandalisé (*Mémoires*, XII, 260); mais il avoue qu'il avait voulu amuser le roi et la reine : « Et là-dessus le roi et la reine à commenter, et eux et moi à rire de tout notre cœur, car le roi fit ce conte le mieux et le plus plaisamment du monde. » Franchement, tout cela est-il sérieux?... »

Voici encore un nouveau grief de Saint-Simon à propos des Rohan : Dangeau écrit le 3 août 1718 : — « Le cardinal de Rohan et le prince son frère sont allés à Jonarre, où ils feront le mariage de la troisième fille du prince de Rohan avec l'aîné des enfants du prince de Guemené. » Et Saint-Simon ajoute en note : « M^{lle} la duchesse de Berry se trouvoit offensée pour le sang royal des fiançailles, dans le cabinet du roi, des princes étrangers et de ceux qui en avoient rang. Elle s'en étoit quelquefois expliquée. Les habiles Rohan ne voulurent pas s'y commettre, et pour éviter en coulant, allèrent faire leur mariage modestement en l'abbaye où leur fille étoit élevée près de Meaux. » (*Journal de Dangeau*, XVII, 352).

² *Journal de Buvat*, II, 256, du 11 juin.

³ Duclos déclare brutalement, après Saint-Simon, que Rohan n'avait accepté de presser la promotion de Dubois qu'avec la promesse d'être fait premier ministre à son retour. Il nous est impossible de lui supposer une pareille naïveté. Aussi n'ajoutons-nous pas plus de créance au chroniqueur, quand il affirme que l'or ni les

dans un consistoire public, tenu le 16 juillet. Rohan écrivit aussitôt l'importante nouvelle au roi, et représenta cette distinction comme une dette payée par Innocent XIII à l'acquit de son prédécesseur et de l'Eglise, pour prix des grands services que Dubois avait rendus à l'un et à l'autre, depuis la Régence, et comme un acte gracieux que Sa Sainteté n'avait pu refuser au Régent, en faveur d'un ministre qui gouvernait si bien l'État. Le Pape, dans le

bijoux ne furent pas épargnés, et que l'influence de Rohan ne fit élire Conti qu'à prix d'argent avec l'engagement signé de donner à Dubois le chapeau après son exaltation. Tout cela n'est justifié par aucun document officiel, et M. de Seilhac a fort bien prouvé que la pension du chevalier de Saint-Georges a causé toutes les fausses allégations qui furent entassées au sujet de ces négociations. Nous ne relèverons dans les *Mémoires secrets* de Duclos que ce curieux passage : « Le cardinal de Rohan, dit-il, prit l'abbé de Tencin pour son conclaviste et laissa en dehors Laffiteau, pour recevoir les lettres de Dubois, qu'il venait régulièrement leur communiquer. Il écrivait à Dubois, le 5 mai, que, malgré la prétendue impénétrabilité du conclave, il y entrait toutes les nuits, au moyen d'une fausse clef et traversant cinq corps de garde. » Ce détail, surpris dans une lettre de Laffiteau, suffit pour justifier près de Duclos les accusations de simonie et de prévarication. Il faut avouer que l'argument est faible. Les preuves matérielles d'un marché manquent absolument, et quoique Lemontey assure avoir relevé dans les comptes du trésor royal des paiements qui portent à huit millions le prix du chapeau de Dubois, nous n'attachons pas plus d'importance à ce factum qu'à l'infâme chanson qui courut alors et dont voici le premier couplet :

Or, écoutez la nouvelle
Qui vient d'arriver ici :
Rohan, le commis fidèle,
A Rome a bien réussi :
Chargé par Dubois, son maître,
Pour acheter un chapeau,
Nous allons le voir paraître
Sans couvrir son grand cerveau (A).

Nous supprimons le reste pour ménager les oreilles de nos lecteurs; mais nous sommes de ceux qui ne prennent les chansons du XVIII^e siècle que pour ce qu'elles valent : les neuf dixièmes ne prouvent pas plus que les anecdotes scandaleuses de certains journaux de notre temps, qui sont formellement démenties deux ou trois jours après leur apparition; mais le coup est porté et la calomnie reste. — Il y eut de l'argent dépensé à Rome par Laffiteau et par le cardinal de Rohan, cela est incontestable. Leur correspondance avec Dubois le prouve, mais Lemontey n'en cite que des extraits sans liaison qui n'attestent nullement des marchés. Ce fut du faste, mais non de la prévarication.

(A) *Buvat*, II, 275.

bref de notification qu'il adressa à Louis XV, s'exprima en termes aussi élogieux sur les mérites du nouveau prince de l'Eglise¹.

Le cardinal de Rohan revint à Paris le 28 janvier 1722, et fut nommé presque aussitôt *membre du conseil de régence* où il vint prendre séance le 8 février. Cette date est historique : elle marque le point de départ d'événements graves, et toutes les chroniques du temps lui ont consacré d'interminables dissertations. Voici le fait en quelques mots.

Depuis sa promotion au cardinalat, Dubois ne voulant pas abaisser sa nouvelle dignité en prenant rang au-dessous des ducs et des maréchaux, n'assistait plus au conseil de régence. Pour ne pas soulever une violente opposition en s'arrogeant un droit qui n'était pas acquis par l'étiquette actuelle de la cour, il usa de stratagème et fit tenter l'expérience par un collègue à qui sa naissance et sa haute situation rendaient l'épreuve moins périlleuse. De tous les chroniqueurs de cet événement Mathieu Marais est celui dont le récit est le plus mouvementé :

« Ce jour, 8 février, dit-il, il est arrivé au conseil de régence un fait singulier. Le régent a présenté avant d'y entrer le cardinal de Rohan au roi, et lui a dit que quand des personnes de dignité avoient été dans les pays étrangers pour les affaires de l'Etat, l'usage étoit de leur donner des honneurs à leur retour, comme l'entrée dans le conseil. Le roi lui a dit qu'il le vouloit bien. Le maréchal de Villeroy étoit là, qui fut bien surpris, n'ayant rien ouï dire de ce dessein. Sur le champ on entra dans le conseil, et le Régent dit au cardinal de Rohan de prendre la place du comte de Charolois² qui ne viendrait pas : il la prit ; les ducs présents, entre autres, le maréchal de Villars, le duc d'Antin, le duc de Noailles, protestèrent, et dirent que cette séance étoit contre leur dignité et contre l'usage. Le Régent dit qu'ils étoient mal instruits et qu'il y avoit beaucoup d'exemples de cardinaux qui avoient eu séance au conseil après les princes du sang. M. le chancelier (D'Aguesseau), qui n'étoit pas encore arrivé, entra, et fut bien surpris de voir le cardinal de Rohan en place et au-dessus de lui. Il parla au régent à demi bas, qui lui répondit comme aux ducs et que le roi le vouloit. Le chancelier fut donc obligé de céder, et de voir

¹ Seilhac, *L'abbé Dubois*, II, 146, et voy. *Mém. sec. sur la Constitution*, III, 366.

² Prince du sang.

le cardinal au-dessus de lui. Dans ce moment, survint M. le comte de Charolois qui trouva sa place prise ; mais le régent dit au cardinal de la quitter et de prendre celle du chancelier, et au chancelier de prendre celle d'après : ainsi, il fut obligé de changer encore une fois de place et cela ne lui plut point....¹ »

Buvat et Barbier ajoutent que le chancelier eut en séance une discussion très vive avec le régent qui coupa court en disant : « Monsieur, cela est réglé comme cela, placez-vous. » Cet incident devint aussitôt le sujet des commentaires de la ville et de la cour : on en parla pendant quinze jours et, pendant que les ducs et les maréchaux tenaient des assemblées pour aviser sur la conduite à tenir, les érudits feuilletaient les vieux recueils d'actes pour trouver des précédents. On en trouva sur Richelieu, mais cela n'empêcha point les ducs de persévérer dans leur résistance, et lorsque Dubois vint au conseil le 22 février pour s'asseoir à côté du cardinal de Rohan, ni ducs, ni maréchaux ne se présentèrent ; seul le duc de Villeroy, obligé par sa charge de gouverneur, vint conduire le roi à son fauteuil, mais il se retira aussitôt après. Le chancelier ne parut pas davantage. Le régent déclara qu'il s'inquiétait peu de ces absences et qu'on se passerait fort bien de MM. les ducs et maréchaux qui s'abstinrent désormais de paraître au conseil ; mais il envoya La Vrillière au chancelier pour lui reprendre les sceaux et les donner à Fleuriau d'Armenonville. D'Aguesseau fut exilé à sa terre de Fresne, et Dubois, déclaré officiellement premier ministre, fit plier toute résistance devant sa robe rouge.

Il serait impossible de rapporter ici toutes les satires et toutes les épigrammes qui coururent à cette occasion sur le cardinal de Rohan. On en composerait facilement un recueil. Les uns disaient qu'il s'était fait *menuisier*, parce qu'il avait fait la planche pour le premier ministre ; d'autres l'appelaient le *chasse-pied* du cardinal

¹ *Mémoires de Mathieu Marais*, II, 236. Voir aussi : *Journal de Buvat*, II, 337 ; *Journal de Barbier*, I, 189 ; *Mémoires secrets de Ducloux*, II, 142 ; *Mémoires de Saint-Simon*, XII, 341, et cf. *Lemontey*, II, 61, etc. Saint-Simon et Ducloux soutiennent encore ici que Dubois persuada à Rohan qu'il fallait aller au conseil de régence parce qu'on le ferait ensuite bien plus facilement premier ministre. C'est le comble de la naïveté.

Dubois, ou le cardinal de la Planche. On publia une liste de prétendus livres nouveaux que l'on annonçait sous presse et parmi lesquels on remarquait :

• *Le choix des justes dans la dispensation des biens ecclésiastiques* : par le pape Innocent XIII aux dépens du cardinal Dubois.

Traité des infiniment petits, dédié aux grands de la cour de France, par un anonyme.

.....
L'accord de la morale de l'Évangile avec celle d'Épicure, par le cardinal de Rohan.

La religion du cardinal de Noailles et du chancelier, par un hypocrite de leurs amis, etc. 1. »

Le cardinal de Rohan figura même parmi les personnages de plusieurs romans satiriques de l'époque : en particulier sous les noms de *Druide de Médoc* ou de *Prince d'Argentine* dans les *Aventures de Pomponius, chevalier romain*, etc., écrites en 1722 et publiées seulement en 1724 sous la rubrique de Rome². On prétend même que Crébillon le fils ne composa son trop fameux roman de *Tanzai et Néadarné* ou l'*Écumoire* que pour y insérer des allusions au cardinal de Rohan, à la duchesse du Maine et à la Constitution. Nous nous sommes saisi à la lecture de cette pièce ordurière que certains critiques appellent une charmante allégorie, et nous n'y avons pas saisi les allusions indiquées. Mais au XVIII^e siècle on avait l'odorat si fin pour ces sortes de choses ! Ce qu'il y a de sûr, c'est que l'auteur fut mis à la Bastille, sans doute à cause de ses obscénités.

Rohan laissa passer les satires et les calomnies et fut consolé de ces attaques par les nouvelles faveurs du roi : son secrétaire intime, l'abbé Petit de Ravannes, fut nommé conseiller d'État en février 1722 ; et il obtint, au mois d'octobre de la même année, que son frère le prince de Rohan eût l'honneur de faire les fonctions de grand-maître de la maison du roi au sacre de Louis XV, à la place

¹ *Journal de Buval*, Février 1722, II, 345.

² Voir *Ducatianna*, I, (106-110). Le nom de Médoc venait de ce que la maison de Rohan prétendait descendre de Médoc, frère de Mériadec, duc de Bretagne. Quant au prince d'Argentine, on sait que le nom latin de Strasbourg est *Argentina*.

de Monsieur le Duc, qui représenta le duc d'Aquitaine. Le cardinal avait fait faire au roi sa première communion le mois précédent¹. Trois ans après, le 15 août 1725, Rohan célébra le mariage, par procuration, de Louis XV avec Marie Leckzinska, dans la cathédrale de Strasbourg, et prononça un beau discours qui a été conservé par l'*Histoire d'Alsace*². Mais, au lieu de donner un document imprimé, nous préférons citer une lettre inédite qu'il adressait en cette circonstance au précepteur de Sa Majesté, l'ancien évêque de Fréjus, bientôt cardinal de Fleury ; il y est aussi question d'un manuscrit sur les affaires de la Constitution et de politique extérieure :

« Juin 1725. — Il est donc enfin déclaré, Monsieur, que le Roy nous donne pour Reine la princesse dont nous respectons et admirons d'autant plus le mérite et la vertu, que nous en avons esté de plus près les témoins depuis plusieurs années. Rien n'est sûr dans ce monde, si l'on ne peut pas assurer dans cette occasion que le choix de S. M. contribuera infiniment à son bonheur et à sa gloire, ainsy qu'à la félicité de son Royaume. Vous connoissez, Monsieur, mon attachement pour le Roy : ainsy vous estes persuadé de ma joye ; mais vos bontez pour moy ne vous engageront-elles pas à dire à S. M. quelque chose sur mon compte et à luy renouveler dans cette conjoncture les assurances de mon respectueux dévouement.

Je ne suis pas surpris que nos réflexions n'ayent pas produit un grand effet : ce n'est pas leur faute. Tout y est renfermé, et je doute que ny le courrier de M. le Nonce, ny le cardinal d'Alsace, ayent rien fourny de plus solide et de plus raisonnable. Quoi qu'il en soit, pourvu que le bien se fasse, il n'en faut pas davantage. Vous avez raison de m'annoncer que je trouverois des faits absolument faux ou déguisez en avançant dans la lecture du manuscrit. Je suis à la fin de la seconde partie et j'en ay desjà découvert nombre de cette espèce. Cet ouvrage est malin et séduisant, et il est nécessaire de se mettre en estat de le détruire. Je le puis sur bien des articles, mais il en est d'autres qui demanderont que l'on se pourvoye d'éclaircissement d'ailleurs.

¹ *Buval*, II, 414, 421. — Nous devons ajouter que, le 30 avril 1722, le cardinal de Rohan avait sacré évêque de Laon, dans l'église de Saint-Martin-des-Champs, l'abbé de Saint-Albin, fils naturel du duc d'Orléans. — Il était assisté des évêques de Nantes et d'Avranches. Madame la douairière et tous les courtisans du Palais-Royal assistaient à la cérémonie. (*Journal de Buval*, II, 380).

² P. 360 et 361, et voy. *Gallia christiana*, V, 821.

Nous ne savons point le détail des articles signez entre l'Empereur et le Roy d'Espagne. Les gazettes allemandes nous en disent cependant assez pour nous faire reconnoître que la paix auroit esté faite à Cambray il y a du temps, si le Roy d'Espagne n'avoit voulu que ce qu'on luy donne aujourd'huy. *Belle leçon pour apprendre aux Princes que rien n'est plus dangereux que d'agir par esprit de ressentiment et de vengeance.*

L'approbation que vous donnez à la conduite de M. de Tallart me fait un sensible plaisir. Nous avons eu icy un temps effroyable. Il semble qu'il doive se remettre au beau. Cela est à désirer pour les biens de la terre, et nommément pour les courriers de Paris à Weissenbourg¹ et de Weissenbourg à Paris. Conservez-moy vos bontez et vostre amitié, Monsieur, et ne doutez jamais, je vous en conjure, de mon sincère et inviolable attachement. — Ce jeudy — LE CARD. DE ROHAN. — Je compte d'aller demain à Weissenbourg et d'y mesner la duchesse de Monbazon et le duc de Tallart². »

Cette lettre est datée de Strasbourg, où le cardinal de Rohan s'était empressé de retourner après son second voyage de Rome en 1724, avec le secret de la cour pour l'élection du pape Benoît XIII³. Nous avons hâte de le retrouver au milieu de ses ouailles. Dubois était mort le 10 août 1723 ; le régent l'avait suivi dans la tombe le 2 décembre ; la France était aux mains de M. le Duc. Le cardinal de Rohan n'ayant pas complètement réussi dans sa nouvelle mission au conclave, sa carrière politique se trouvait terminée ou du moins pour longtemps arrêtée.

RENÉ KERVILER.

(La fin à la prochaine livraison.)

¹ Wissembourg était le lieu de résidence de Marie Leckzinska.

² Autographe, du cabinet de M. René Kerviler.

³ Voir les détails que donne Mathieu Marais sur le conclave en avril 1724. *Mémoires*. III. 90, 104, etc. Le conclave fut assez orageux et dura jusqu'au 29 mai. Rohan s'agitait pour le cardinal Olivieri. Le dominicain Orsini fut élu. Pendant que le cardinal de Rohan était à Rome, la petite vérole emporta en cinq ou six jours le prince de Soubise, son neveu, et la princesse qui l'avait soigné. Ce fut un deuil pour la cour, où ils étaient fort aimés. Ils laissaient cinq enfants, dont l'un fut l'abbé de Ventadour, depuis cardinal de Soubise, académicien et successeur de son oncle à Strasbourg.

PAUL DE SERVIÈRE

OU LES DERNIERS ETATS DE BRETAGNE

NOUVELLE¹

III

Deux ou trois jours se passèrent ainsi. La retraite de Paul, son inaction complète, firent comprendre à Kers..... qu'il n'avait que peu à craindre d'un tel adversaire, et, moins désireux d'assurer sa vengeance que son pouvoir, il cessa de s'occuper du passé pour penser à l'avenir. Il ne dédaigna même pas de tendre la main à son ancien ennemi dont il voulait se faire un allié. On changea donc peu à peu de langage. Les torts de Paul parurent moins grands ; on convint même qu'à un certain point de vue, il pouvait avoir eu raison. Louis, témoin de ce revirement favorable, en profita pour demander à Paul de l'accompagner de nouveau dans le monde, et Paul se laissa enfin vaincre par l'insistance persévérante de son ami. Il commençait à supporter avec peine sa solitude et à s'effrayer de vivre toujours en face d'un cœur mécontent et d'un esprit agité par des craintes et des espérances mal définies. Il consentit donc à suivre Louis chez M^{me} de Kerantrain, une des plus jolies femmes de Rennes, leur parente à tous deux.

¹ Voir la livraison de septembre 1879, pp. 194-211.

Il arriva avec une certaine défiance qui se trahissait par une raideur peu habituelle à ses manières ; mais, en se trouvant reçu comme à l'ordinaire, en ne voyant plus trace de la froideur qui l'avait si profondément blessé, il se laissa aller au plaisir du moment qui le tirait de ses pensées habituelles, et finit par se persuader qu'il s'était exagéré les choses, ou que toute cette société égoïste était revenue sincèrement à la raison et à la modération.

La mauvaise influence qui avait un instant soufflé sur la vie de Paul semblait avoir été tout à coup détournée par un pouvoir bienveillant. Le lendemain matin, Eugène Thorel se fit annoncer et, entrant d'un air ouvert, vint tendre la main au comte de Servièrè.

Il lui fit avec franchise des excuses de sa vivacité lors de leur dernière entrevue, et se montra plus cordial qu'il ne l'avait jamais été. Paul pardonna facilement, la tentation était trop forte... Il avait à peine pu résister au désir qui le poussait à retourner chez l'étudiant, lorsqu'il ne s'y croyait pas désiré. Il promit avec joie d'y aller de nouveau le plus souvent possible. L'étudiant toucha peu aux sujets politiques, pendant la demi-heure qu'il passa avec Paul ; mais celui-ci ne put s'empêcher de remarquer dans les manières d'Eugène une nuance nouvelle de confiance et d'abandon, comme s'il avait cru ses opinions et ses vues partagées par le comte de Servièrè.

Paul ne chercha pas à le détromper ; il ferma les yeux sur la fausse position où il se laissait volontairement placer, et n'eut pas la force de refuser le bonheur qui s'offrait à lui. Les deux amis se quittèrent donc réconciliés. C'était ce que désirait Eugène. Le rapide soupçon qui avait traversé son esprit en trouvant Paul auprès de Marguerite, n'avait pas duré longtemps. Il avait proposé à sa sœur de rapprocher l'époque de son mariage ; elle y avait consenti avec sa soumission habituelle, et Eugène s'était indigné contre lui-même d'avoir pu croire à un autre sentiment dans le cœur de Marguerite qu'à celui qu'il avait permis. Puis le bruit de la froideur de Paul avec les gentilshommes était arrivé jusqu'à lui, et il s'était reproché d'avoir éloigné le comte de Servièrè, lorsqu'il eût pu

devenir un auxiliaire et un appui. C'était donc moitié par orgueil, moitié par politique, qu'il avait fait le premier pas vers une réconciliation.

Paul reprit avec bonheur sa vie d'autrefois ; il se replongea dans son dangereux rêve, un instant troublé ; il alla le jour même chez l'étudiant, qui sembla touché de cette preuve d'amitié et le reçut à merveille. Son orgueilleuse confiance l'empêcha de remarquer le trouble de Marguerite, l'émotion de Paul, leurs regards rapides, tout ce qui, enfin, aurait dû les trahir et que le pauvre Malo voyait depuis si longtemps. Mais le soupçon qu'il avait éloigné à force de fierté reparut bientôt au fond de son cœur. Au bout de quelques jours, ses yeux devinrent plus attentifs et plus clairvoyants. Malgré lui, les pensées confuses qu'il repoussait s'établirent dans son esprit ; en même temps il apprit que la froideur existant entre Paul et Kers... avait cessé en apparence, et une rage sourde s'amassa dans l'âme de l'étudiant, à la pensée que M. de Servièrè s'était joué de lui et que lui-même l'avait rappelé dans sa maison.

Paul voyait bien un sombre nuage s'étendre sur le front d'Eugène ; il sentait bien que ses visites semblaient devenir d'abord désagréables, puis presque importunes ; mais, hélas ! il n'était plus temps pour lui de fuir le péril. Quelques jours d'absence, la joie du retour, avaient complété sa défaite : son cœur ne lui appartenait plus. Absorbé dans un sentiment tout-puissant, il comprenait à peine ce qui se passait autour de lui et ne sentait les aspérités de la vie positive que lorsqu'elles le blessaient à travers Marguerite. Les brusqueries de son frère, la manière de plus en plus rigoureuse avec laquelle Eugène lui imposait ses volontés, le faisaient bondir d'indignation. Plus d'une fois il n'eût pas su réprimer sa colère sans les regards suppliants et terrifiés que Marguerite levait sur lui et qui avaient tout pouvoir sur son cœur.

Les choses en étaient là, lorsque Paul, arrivant un jour de bonne heure chez Eugène, le trouva en grande conférence avec un jeune homme de bonne mine, que Paul avait déjà remarqué à l'église, le jour de la messe du Saint-Esprit, et qu'il avait depuis rencontré

plusieurs fois chez Eugène. C'était le jeune Moreau. Sa conversation plaisait à Paul, et Moreau semblait apprécier le comte de Servièrre, dont ses opinions, moins emportées que celles d'Eugène, le rapprochaient davantage. Ils échangèrent donc tous deux un bonjour amical ; mais la physionomie d'Eugène s'assombrit tellement en voyant Paul entrer, que celui-ci craignit de le troubler dans sa conversation. Il quitta les deux étudiants et s'avança vers Marguerite, qui travaillait dans un coin de la chambre. Il était à peine près d'elle depuis deux minutes, lorsque Eugène, ayant trouvé moyen de se débarrasser de Moreau, traversa l'appartement d'un pas saccadé, pour se rapprocher de Marguerite :

— Monsieur Moreau vous aurait-il apporté de mauvaises nouvelles ? demanda Paul, frappé malgré lui de l'étrange expression qui animait la figure d'Eugène.

— Mauvaises ? non, répondit Eugène avec amertume ; il est bon de connaître les gens auxquels on a affaire et de démasquer à temps les amis perfides. Mais, monsieur le comte, si vous n'avez rien de particulier à dire à ma sœur, pourrai-je vous demander un moment d'entretien ?

— Très volontiers. Les choses sont graves, si j'en crois votre physionomie.

Eugène sourit un instant, sans que ce mouvement de ses lèvres pâles changeât l'expression du reste de son visage.

— Où comptez-vous aller en sortant d'ici, monsieur de Servièrre ? demanda-t-il.

— En sortant d'ici ? répéta Paul, qui trouvait la question bizarre. En vérité, je ne sais. A l'hôtel de mon oncle, je pense.

— C'est une réponse très diplomatique, reprit Eugène d'un air dédaigneux ; mais vous me croyez sans doute bien mal informé pour me répondre ainsi ?

— Vraiment, je crois tout le contraire, répondit Paul en riant, puisque vous semblez savoir mes projets mieux que je ne les connais moi-même.

— Marguerite, dit Eugène en se retournant vers sa sœur, va me

chercher la lettre qui est restée ouverte sur mon bureau, je crois. En tout cas, tu la trouveras dans mon cabinet ; tu sais ce que je veux dire ?

Marguerite sortit ; mais Paul crut voir qu'elle était très pâle et qu'elle avait pleuré. En détournant les yeux, il aperçut les regards d'Eugène fixés sur lui avec une expression étrange et sombre.

— Qu'avez-vous donc aujourd'hui ? demanda Paul d'une voix altérée. Vous semblez singulièrement préoccupé.

— Je ne suis pas fâché de profiter de l'absence de Marguerite, répondit Eugène sans détourner les yeux et sans changer de visage, pour vous annoncer que j'ai encore rapproché l'époque de son mariage. Il aura lieu dans huit jours ; j'espère que vous y assisterez ?

Paul se sentit froid au cœur. Il fit un mouvement vers la fenêtre pour cacher l'impression qu'il venait d'éprouver ; mais, au bout d'une minute, il se retourna avec vivacité.

— C'est vous qui faites ce mariage, Eugène ; vous en paraissez enchanté, dit-il, d'une voix plus émue qu'il ne l'eût désiré ; êtes-vous donc si sûr qu'il soit heureux ?

— Mais... je l'espère, répondit Eugène avec lenteur et un grand calme apparent. Tout me convient, la fortune, la position de Malo, sa personne....

— Ah ! sa personne ! interrompit Paul avec un air ironique. En vérité, Eugène, l'amitié vous aveugle : l'extérieur de M. Bécherel est peu prévenant, il faut l'avouer, et son esprit ne me semble pas remarquable.

— Vous avez sans doute le droit d'être difficile, monsieur le comte, dit Eugène, sans pouvoir réprimer ce léger tremblement dans la voix qui était chez lui l'indice d'une colère contenue. Vous êtes habitué à des grâces extérieures, des perfections qu'on ne peut guère trouver sans doute que parmi messieurs les gentilshommes. Aussi, nous sommes assez sages pour nous contenter de qualités solides, plus précieuses que les autres et plus rares peut-être dans tous les rangs. Ces qualités, Malo les possède ;

ma sœur a su les apprécier et lui donner son estime et son affection.

— En êtes-vous bien sûr ?

— Mais... oui !

— Eh bien ! moi ! je suis sûr du contraire ! s'écria Paul, incapable de dissimuler plus longtemps. Je veux vous dire, enfin, toute ma pensée, continua-t-il, en regardant l'étudiant en face avec des yeux ardents. Votre conduite à l'égard de votre sœur est cruelle ; vous viole ses inclinations, vous la sacrifiez à vos propres vœux sans la consulter, et vous abusez, pour l'unir à un homme qu'elle ne peut aimer, de l'ascendant que votre âge et votre caractère indomptable vous donnent sur elle.

— Est-ce Marguerite qui vous a pris pour confident ? dit Eugène, pâle et tremblant de colère, mais faisant un violent effort pour se contenir et donner à sa voix un accent ironique.

— Cela n'était pas nécessaire, reprit Paul. Ne la voyez-vous pas souffrir en silence, pâlir et se flétrir sous vos yeux ? La tristesse qui se peint malgré elle jusque dans son sourire, la douloureuse résignation avec laquelle elle vous obéit, tout ne prouve-t-il pas la tyrannie qui pèse sur elle ?

— Je n'ai rien vu de tout cela, dit Eugène. Répondez à ma question ; est-ce Marguerite qui vous a chargé de me parler ainsi ?

— L'oserait-elle ? répondit Paul. Vous savez bien qu'elle ne peut se plaindre. Auriez-vous le courage de nier, à cause de cela, ses souffrances ?

Eugène respira comme un homme soulagé d'une grande anxiété.

— Si elle ne vous a rien dit, monsieur le comte, reprit-il avec plus de calme, permettez-moi de douter de votre clairvoyance. L'intérêt que vous prenez à ma sœur est bien grand sans doute ; peut-être pensez-vous que je devrais m'en sentir fort honoré ; mais je ne suis pas de cet avis. Les affaires de ma famille me regardent seul ; je ne vous ai pas, que je sache, autorisé à vous en occuper, et je ne puis comprendre d'où vous viendrait le droit de vous établir juge entre ma sœur et moi, de m'accuser de tyrannie et de

chercher à faire révolter contre mon autorité une enfant dont je suis le tuteur et le seul protecteur. Monsieur le comte ! il est rare qu'un zèle désintéressé fasse ainsi oublier les convenances, la justice et les droits de l'hospitalité. Par respect pour moi-même et pour ma pauvre sœur, qui certes n'a jamais cherché à attirer vos nobles regards, je ne m'expliquerai pas sur le soupçon que votre conduite peut à bon droit me donner ; mais vous ne devez pas vous étonner qu'un simple doute sur ce sujet m'autorise à vous prier de ne plus remettre les pieds dans cette maison.

Paul rougit et pâlit successivement. Il se mordit les lèvres avec violence, sa main se porta sur la garde de son épée et sa réponse eût amené probablement une provocation, si Marguerite ne fût rentrée dans ce moment. Étonnée de l'attitude et de la physionomie des deux jeunes gens, elle s'arrêta avec effroi.

— Grand Dieu ! s'écria-t-elle, qu'est-il donc arrivé ?

— Rien, mademoiselle, répondit Paul, en s'efforçant de reprendre du calme. Votre frère m'annonçait votre prochain mariage, et je lui faisais compliment d'une union qui l'enchantait.

Marguerite leva vivement les yeux vers Paul ; mais elle rencontra le regard de son frère et baissa la tête en devenant pâle comme la mort. Paul s'aperçut de son émotion et de ce qui l'avait causée.

— Ah ! dit-il, en se retournant vers Eugène, osez-vous dire encore que vous ne voyez pas la terreur que vous inspirez ? Mais, qu'importe ! ajouta-t-il en lisant sur le visage de l'étudiant une sombre et inébranlable résolution, il vaut encore mieux nier la souffrance qu'on inflige que d'avouer qu'on la voit sans pitié !

— Paul ! Paul ! s'écria Marguerite, par pitié pour moi, calmez-vous !

Paul s'arrêta en se frappant le front.

— Vous avez raison, Marguerite, dit-il. Je suis un imprudent, un insensé, et j'augmente le malheur que j'aurais voulu détourner. Pardonnez-moi ! qui pourrait se contenir devant une aussi impassible tyrannie ? Adieu ! adieu, Marguerite ! Ne craignez rien, ne tremblez pas, je sors ; car chaque parole indignée qui s'échappe de mon

cœur amasse une douleur de plus sur votre tête ; je le sais, je le sens !... Et pourtant ! Dieu m'est témoin que votre bonheur m'est plus cher que la vie ! que, pour vous, je donnerais...

Il s'interrompit, fit un effort pour maîtriser son émotion, s'avança impétueusement vers Marguerite, saisit sa main, la baisa avec passion, et s'élança hors de la chambre.

En proie à mille sentiments tumultueux, Paul descendit à grands pas la rue. La colère et la douleur brisaient son cœur, qui battait avec violence ; le sang bruissait dans sa tête en feu. Il avait pris machinalement le chemin de l'hôtel de Servièrè ; mais, quand il se trouva devant la porte, il craignit de rencontrer son père ou son cousin ; il redouta plus encore la morne solitude de sa chambre, et, au lieu d'entrer, il se dirigea vers le Mail, avec l'espérance que le grand air calmerait peut-être son agitation.

Il marchait les yeux fixés vers la terre, absorbé dans ses amères pensées, sans apercevoir la foule qui remplissait les rues et qui semblait agitée par quelque émotion extraordinaire, lorsqu'il sentit tout à coup une main s'appuyer sur son épaule. Il se retourna en tressaillant et reconnut son cousin.

— Pourquoi diable cours-tu si vite ? dit Louis en lui prenant le bras. J'ai eu peine à te rejoindre. Sommes-nous donc si fort en retard ? Quelle heure est-il ?

Paul leva les yeux sur Louis d'un air étonné.

— Ventrebleu ! s'écria celui-ci en regardant à sa montre, tu as raison de te presser. J'étais bien loin de croire qu'il fût si tard. Du reste il est permis de s'oublier là d'où je viens.

Et il commença à raconter à Paul une visite qu'il venait de faire chez M^{me} de Kerantrain. Il l'avait trouvée entourée de jolies femmes, au milieu desquelles, ajouta-t-il, elle brillait comme un rubis parmi des perles.

Paul le laissa parler sans lui répondre et sans l'écouter. Il aurait désiré pouvoir s'en débarrasser, mais il eût fallu trouver quelque prétexte qui lui permit de se séparer de Louis sans avoir à craindre les questions, et dans la disposition d'esprit où était Paul, il préfé-

rait une soumission passive à une liberté qu'il fallait acheter par la discussion. Il se résigna donc à son sort et se laissa docilement conduire, sans entendre un seul mot du pompeux éloge de M^{me} de Kerantrain, dont son cousin le régala.

Ce ne fut que lorsqu'ils se trouvèrent à la porte de l'hôtel des petits États, que Paul se réveilla de sa préoccupation, et le mot « Entrons » arriva en même temps à ses oreilles.

— Où me mènes-tu ? demanda-t-il en dégageant son bras.

— Parbleu, où tu allais, je pense, quand je t'ai rencontré : aux petits États, répondit Louis.

Paul se ressouvint alors de la question d'Eugène sur ses projets, et un souvenir confus lui vint qu'il avait été convoqué par Kers.... pour une séance qu'on prévoyait devoir être importante.

— Je n'irai certes pas ! dit-il en se détournant pour s'éloigner.

— Quel caprice ! dit Louis étonné, en l'arrêtant. Où donc allais-tu tout à l'heure ?

— Je... j'allais me promener, balbutia Paul avec embarras.

— Te promener ! aujourd'hui ! à cette heure ! lorsque toute la ville attend le résultat de cette séance et que manquer à l'appel de notre président serait presque une lâcheté !... Tu perds la tête, mon ami ; ou plutôt, tiens, à présent que je te regarde avec attention, je te trouve la figure bouleversée. Es-tu malade ? Que t'est-il arrivé ? Où allais-tu ? D'où venais-tu quand je t'ai rencontré ? Je veux le savoir ; réponds-moi !

C'étaient précisément les questions que Paul craignait et auxquelles il ne pouvait répondre. Mais, sachant bien que Louis ne se contenterait pas des paroles vagues qui eussent pu satisfaire tout autre, il préféra, comme cela lui arrivait souvent, le danger à venir à l'embarras présent, et se décida tout à coup à entrer aux petits États pour éviter une conversation qu'il redoutait.

— Je ne pensais pas à ce que je disais, répondit-il en s'efforçant de sourire. Je ne sais où j'avais l'esprit. Entrons, mon cher Louis.

Et, précédant son cousin, plus stupéfait que jamais de sa bizarre conduite, il entra dans l'hôtel.

Leur arrivée produisit, contre son attente, une sensation extraordinaire. Leurs noms passèrent de bouche en bouche, et un mouvement de satisfaction se manifesta dans l'assemblée, qui était fort nombreuse. Paul, mécontent de ces chuchotements qu'il attribuait à un malveillant souvenir du passé, gêné par tous ces regards fixés sur lui, traversa la salle sans s'arrêter, et, s'apercevant que la galerie était déserte, il y entra avec l'espérance d'y rester en repos. Il se trompait malheureusement. Au bout de cinq minutes, Louis du Lesguen vint de nouveau interrompre sa solitude. Il avait l'air embarrassé et de mauvaise humeur.

— Nous sommes arrivés trop tard, mon pauvre Paul, dit-il en lui prenant le bras et l'emmenant au bout le plus éloigné de la galerie. On nous fait un honneur qui te paraîtra peut-être fâcheux. Je serais loin de m'en plaindre pour mon compte, mais tu vas, j'en ai peur, être mécontent de la mission qu'on veut te donner, et que cependant il est impossible de refuser.

— Quelle mission? Que veux-tu dire? demanda Paul.

— Voici ce que c'est, reprit Louis: la protestation contre les demandes du Tiers et tout ce qui pourrait porter atteinte à nos droits et privilèges héréditaires que déjà on avait voulu voter et que tu avais fait remettre à plus tard, vient d'être de nouveau proposée, et acceptée cette fois; on n'y pense plus faire aucune objection. L'ordre de la Noblesse et ton père lui-même la désirent manifestement, tu le sais?

— Eh bien! que m'importe? répondit Paul avec humeur. Je ne voulais cette fois parler ni pour ni contre, et, franchement, je ne suis pas fâché d'être arrivé après le vote.

— Oui, je comprends ta position et ta pensée, et si l'on s'en était tenu là, je n'aurais pas regretté notre arrivée tardive, mais Kers....., dans je ne sais quelle intention, vient de nous nommer tous deux parmi ceux qui doivent, tout à l'heure, porter la protestation aux États.

— Comment! Que dis-tu! Il m'a nommé pour porter une protestation que je n'ai ni consentie ni signée? s'écria Paul avec colère.

— Tu vas la signer. On t'attend dans la salle.

— Mais, non! je ne la signerai pas! Après ce qui s'est passé, cette nomination est une vengeance ou une insulte. Je vais à l'instant la refuser.

Il fit quelques pas vers la porte de la salle; mais Louis l'arrêta vivement par le bras.

— Écoute-moi, Paul, dit-il avec inquiétude; tu ne sais pas tout encore: tu vis si peu avec nous depuis quelque temps!... Le Tiers, qui redoute fort la démarche qu'on vient de décider, fait tous ses efforts pour l'empêcher. Voici un écrit qui a été répandu en profusion dans la ville, on ne sait par qui. Ces menaces ont produit sur les nôtres un effet diamétralement opposé à celui qu'on en attendait. Tout le monde voulait faire partie de la députation. Kers....., pour arrêter l'élan qui se manifestait, a fait jurer, avant de choisir les députés, que personne ne pourrait refuser l'honneur de l'être ni se joindre à la députation. Voudrais-tu décliner une mission périlleuse et paraître reculer devant le danger?

Paul ouvrit l'écrit que lui présentait son cousin. Il était conçu en termes grossiers et insolents, plein de menaces et d'injures. Après l'avoir lu, il le froissa dans ses mains et fit deux tours dans la galerie en réfléchissant profondément.

— Je ne sais trop si cet écrit vient de ceux auxquels il est attribué, dit-il en revenant vers son cousin; mais, peu importe, il a produit son effet, et celui qui maintenant refuserait la mission qu'on nous impose paraîtrait céder à un sentiment indigne d'un gentilhomme. Il faut que je subisse la loi de la fatalité qui me poursuit. Mais Dieu seul sait ce qui pourra sortir de tout ceci!

Et, comme pour échapper par un pas décisif à des réflexions pénibles, Paul entra, suivi de Louis, dans la salle des délibérations.

Cette fois le murmure qui les accueillit fut plus franchement approbateur; mais Paul ne s'arrêta pas à écouter ce qui se disait autour de lui, il marcha droit à Kers..... et dit en s'inclinant légèrement:

— Monsieur, j'accepte l'honneur que vous m'avez fait en me choisissant comme représentant de cette assemblée ; mais en cédant à un sentiment que, mieux qu'un autre, vous pouvez comprendre, je réclame le droit de lire la protestation et de la désapprouver, si elle blesse mes opinions.

— La voici, monsieur, répondit Kers... , avec une extrême politesse. Les termes en sont aussi mesurés que possible. Veuillez croire, monsieur le comte, que je n'ai pas douté un instant de votre acceptation. Je rends pleine justice à la noblesse et à la fermeté de votre caractère, et j'espère que vous regarderez comme une preuve de la haute estime que je vous porte, de vous avoir choisi au milieu de tous ceux qui briguaient la mission difficile et dangereuse que vous acceptez.

Paul s'inclina de nouveau ; mais il lui sembla qu'une raillerie amère pouvait se cacher derrière ces paroles louangeuses et que Kers... prenait dans ce moment une éclatante revanche de son premier échec. Il parcourut la protestation d'un regard distrait. C'était une vaine formalité, il le sentait. Il signa, quoique quelques termes ne lui plussent pas ; mais chaque pas qu'il faisait, chaque parole qu'il prononçait, lui ôtait quelques parcelles de liberté, en resserrant la chaîne dont son adversaire victorieux l'avait garrotté.

Louis signa sans lire et dit gaiement :

— Ce que Kers... a écrit et ce que Servièrre approuve, a subi l'épreuve de l'eau et du feu ; ce ne peut être que parfait.

On envoya aussitôt l'huissier des petits États demander audience à l'ordre de la Noblesse. La réponse fut favorable, comme on s'y attendait, et la députation se mit en marche, précédée de son huissier et entourée d'une vingtaine de jeunes gentilshommes qui avaient été désignés pour lui servir d'escorte, pendant que leurs compagnons se rendaient en hâte aux Cordeliers pour prendre place dans les tribunes et y conduire les dames, fort désireuses d'assister à l'entrée de la députation.

Le bruit de ce qui allait se passer s'était déjà répandu dans la

ville et y avait jeté une vive émotion. Les jeunes gentilshommes s'avançaient lentement, au milieu d'un peuple silencieux et sombre dont les regards les suivaient longtemps d'un rayon haineux. Un murmure sourd et menaçant comme le bruit des flots avant la tempête, annonçait les sentiments que cette démonstration éveillait en lui. Sur les visages de la foule étonnée, on lisait, non pas cette animation furieuse qui précède une émeute soudaine, mais ce mécontentement sombre et jaloux qui promet une vengeance certaine, quoique tardive. Ce qui contribuait aussi à donner une teinte singulièrement triste à cette étrange procession, c'était l'aspect désert des maisons devant lesquelles elle passait. Toutes les fenêtres, à l'exception de celles de la noblesse, étaient exactement fermées ; ces dernières mêmes n'étaient garnies que des laquais et des servantes dont les maîtres se trouvaient aux États, de sorte que cette foule sinistre, ces maisons fermées comme dans une calamité publique, ce silence austère, formaient une scène aussi bizarre qu'effrayante.

Cependant il n'était peut-être parmi les gentilshommes qu'un seul observateur assez attentif pour apercevoir ces signes menaçants et pour les comprendre. Les autres, insoucians autant que braves, dédaignaient l'approbation ou l'improbation venues de si bas et ne se donnaient pas la peine de chercher à deviner les pensées de ceux qui les entouraient. Leurs regards, distraits ou méprisants, se promenaient nonchalamment sur la foule ; ils causaient et riaient entre eux, enchantés de la démarche qu'ils faisaient ; du reste, s'inquiétant peu de l'avenir et ne pensant guère que la foudre qui devait les frapper, partirait cette fois de dessous leurs pieds.

Mais l'état de souffrance et d'irritation où se trouvait Paul de Servièrre le rendait accessible à toutes les impressions douloureuses, à tous les pressentiments sinistres. Désapprouvant intérieurement la manifestation même à laquelle il prenait part, contraint par sa propre faiblesse à marcher à la suite d'un chef dont il se défiait, qu'un instinct secret lui disait être devenu son ennemi et dont il ornait, pour ainsi dire, le triomphe, le cœur brisé par ses propres

chagrins, il lui semblait qu'une atmosphère de fatalité l'entourait, qu'il lisait une prophétie de malheur sur chacun de ces visages sinistres dont les yeux menaçants se tournaient vers lui; qu'une force inconnue, irrésistible, l'avait engagé dans un sentier dont le but était un abîme, et que tout, autour de lui, amis, ennemis, affections tendres, passions politiques, concourait à hâter sa marche en s'y précipitant avec lui.

Ces réflexions douloureuses, qui peu à peu s'étaient entièrement emparées de son esprit, furent cependant troublées par la scène qui s'offrit à lui, à son entrée dans l'église des Cordeliers, et qui contrastait d'une manière étrange avec ses propres sentiments et ceux de la foule stationnant au dehors.

La députation était attendue avec impatience, non seulement par l'élégant public des tribunes, mais encore par les membres de l'ordre de la Noblesse. Un silence subit succéda au bruit confus des promenades et des conversations, lorsque l'huissier vint annoncer que la députation des petits Etats demandait à être introduite, et l'on entendit la voix du président de la Noblesse donner l'ordre de recevoir les jeunes députés. Ceux-ci, avec Kers.... à leur tête, firent quelques pas dans la salle, au milieu d'un calme religieux; mais bientôt une explosion impétueuse de bravos, de vivats, de cris d'enthousiasme, fit retentir les voûtes du vieux monument. Le peuple rassemblé sur la place et dont les regards pénétraient dans l'église par la grande porte que les huissiers n'avaient pas eu le temps de refermer, y répondit par un murmure menaçant.

Cependant les jeunes gens s'avançaient lentement dans la nef; leur marche triomphale était entravée par l'enthousiasme même qu'elle excitait. Les dames, placées dans les tribunes, agitaient leurs mouchoirs et jetaient leurs bouquets sous les pas des députés. Les jeunes gens se pressaient sur leur passage, désireux d'échanger une poignée de main ou un salut avec les héros de la fête. Leurs noms, accompagnés de vivats, étaient répétés par mille voix frénétiques, et l'enthousiasme gagna si bien de proche en proche, que les membres des Etats eux-mêmes avaient quelque

peine à ne pas mêler leurs bravos à ceux dont étaient accablés leurs dignes héritiers. Fiers et joyeux de l'effet qu'ils produisaient, les jeunes envoyés marchaient rayonnants au milieu de leurs admirateurs, échangeant les sourires et les poignées de main avec ceux qui les entouraient, et dirigeant vers les tribunes de tendres et galants regards qui empruntaient au reflet de leur gloire un charme plus irrésistible. Paul lui-même, cédant à l'enivrement de cette faveur passagère, sentait s'évanouir les tristes pressentiments qui l'avaient agité et se laissait étourdir par cette admiration bruyante. Pour Louis, il resplendissait: sa figure, toujours vive et décidée, avait pris un certain air grave qui n'allait pas jusqu'à la dignité, mais qui prouvait la prétention d'y atteindre. Jamais chevalier vainqueur dans un tournoi ne s'inclina devant sa belle avec une plus respectueuse assurance qu'il ne le fit devant la jolie comtesse de Kerantrain. Kers.... seul conservait une gravité calme qui ne semblait pas plus dérangée par l'approbation des siens qu'elle ne l'avait été par l'improbation de ses adversaires. Son caractère était trop ferme pour ne pas dédaigner la popularité. Il plaçait son but bien au delà, dans une sphère où parviennent seulement les hommes à grandes idées et à ambition prévoyante. L'unique sentiment peut-être qui fit en ce moment battre son cœur, était la pensée qu'il avait préparé, amené cette scène, et qu'il faisait enfin sentir son pouvoir à cette foule enthousiaste.

L'huissier avait à grand-peine ouvert un passage jusqu'aux marches conduisant aux sièges de la noblesse. Kers.... et les quatre députés les franchirent seuls. Lorsque les spectateurs virent paraître les cinq jeunes gens sur le théâtre, une nouvelle explosion de cris et de bravos se fit entendre. Les membres des Etats ne purent ou ne voulurent pas, cette fois, résister à l'entraînement général. Ils se levèrent tous spontanément, et cette marque de déférence fut la cause de nouveaux applaudissements. Le désir seul d'entendre Kers.... réussit enfin à amener un peu de silence.

Le discours de ce dernier fut court et net. Il expliqua en peu de mots que les petits Etats s'étaient crus autorisés par divers précé-

dents à faire entendre leur voix dans une question où leurs droits héréditaires étaient menacés. Il déclara, dans des termes respectueux, mais avec fermeté, que les gentilshommes n'étant que les usufruitiers de leurs privilèges et devant remettre intact à leurs héritiers le dépôt qu'ils avaient reçu de leurs pères, il ne leur était pas même permis de discuter des demandes auxquelles ils n'avaient pas le droit de souscrire. Qu'en conséquence, les jeunes gentilshommes priaient l'ordre de la Noblesse de refuser péremptoirement les réclamations du Tiers et de passer outre aux affaires plus sérieuses.

En finissant, Kers.... s'inclina profondément et remit la protestation au président de la Noblesse. Celui-ci répondit qu'elle serait prise en considération, et les bravos, les applaudissements éclatèrent de nouveau. Les cinq députés se retirèrent, en saluant encore une fois l'assemblée. Ils furent reçus au bas de l'estrade par leurs bruyants amis, qui recommencèrent leurs manifestations. La proposition de les porter en triomphe n'eut cependant pas de suite ; on se contenta de les escorter jusque chez eux, quelques jeunes dames des plus exaltées faisant porter leurs chaises à la suite du cortège.

Cette promenade imprudente n'eut pas les résultats qu'on aurait pu craindre. Les chefs occultes qui dirigeaient le peuple n'avaient pas donné le mot d'ordre et personne ne bougea. Seulement une rancune plus profonde s'amassa au fond de bien des cœurs, en attendant le jour de la vengeance, et Paul, dans le regard flamboyant que lui lança Eugène Thorel, lut une inébranlable détermination que les démonstrations de ses adversaires rendaient plus tenace et plus absolue.

Brisé de corps et d'esprit, Paul rentra chez lui n'éprouvant qu'un seul désir, celui de fuir ce mouvement, cette foule bruyante et haineuse, et de jouir d'un instant de solitude qui pût apaiser le trouble de ses pensées. Mais ses épreuves de la journée n'étaient pas finies : son père l'attendait, et Paul dut subir l'expression d'une joie moitié tendre, moitié orgueilleuse, dont le marquis lui prodigua les témoignages. Il était fier de croire que le mérite seul de Paul forçât

ses adversaires eux-mêmes à le mettre à leur tête. Le succès et l'amour paternel aidant, il voyait maintenant sous un jour favorable la conduite de son fils depuis le commencement de son séjour à Rennes, et il l'accablait de louanges qui froissaient douloureusement le cœur de Paul. Celui-ci eût à peine pu les supporter en silence, si Louis ne fût venu à son secours et n'eût empêché par sa joie bruyante d'apercevoir la tristesse étrange de son cousin. Cependant cette scène avait achevé d'épuiser le courage de Paul. Lorsque son père fut parti, il se laissa tomber dans un fauteuil, enfonça son front dans ses mains, et resta plongé dans un aceablement complet, pendant que Louis, debout en face de lui, le regardait avec tristesse.

— En vérité, Paul, dit-il d'un ton de reproche, mais avec douceur, j'ose à peine te demander ce qui t'afflige ! Il fut un temps, — peu éloigné encore, — où je n'aurais pas eu la peine de te faire cette question ; mais maintenant tu me caches également tes actions et tes pensées ; et pourtant je vois que tu souffres. Ai-je donc mérité la défiance que tu me témoignes ?

Paul fit un signe négatif, sans changer de position et sans répondre.

— Eh bien ! s'il en est ainsi, reprit Louis affectueusement, parle-moi, mon ami ; dis-moi quels sont tes chagrins, ce que tu crains, ce que tu désires... Mon Dieu ! peut-être me trouveras-tu plus instruit que tu ne le crois. Tu te taisais, j'ai suivi ton exemple ; mais pouvais-je te voir souffrir sans chercher à en savoir la cause ?

Paul murmura quelques mots que Louis ne put entendre.

— Faut-il deviner ? demanda Louis en souriant.

— Non ! non ! je t'en conjure, dit Paul d'une voix étouffée.

— Voyons, reprit Louis, sans faire attention à la prière de son cousin, quel est donc le grand malheur qui te désole ? Tu t'affliges sans sujet, mon ami. Examinons plus tranquillement la situation. Faudrait-il aller se pendre, parce que tu aimerais M^{lle} Thorel et que tu en serais aimé ?

— Assez ! assez, Louis ! s'écria Paul. Pense ce que tu voudras,

devine ce qu'il te plaira, mais, je t'en supplie, cessons cette conversation. Plus tard... peut-être... nous la reprendrons.. En vérité, j'en rougis, ajouta-t-il en souriant faiblement; mais, aujourd'hui, ce serait m'infliger un véritable supplice que de la continuer.

Louis fut frappé de l'émotion qui brisait la voix de Paul et de la pâleur qui couvrait son visage.

— Mon pauvre ami, dit-il en pressant sa main et la serrant vivement, pardonne-moi de t'avoir autant affligé. Sois sans crainte maintenant, je ne te parlerai plus de tout cela, mais du moins dispose de moi. Puis-je t'être utile? Que comptes-tu faire?

— Ce que je compte faire? répéta Paul amèrement. Que puis-je en savoir, mon Dieu! Ne suis-je pas à la merci des événements et de la fatalité qui me poursuit? Est-il une seule de mes actions que j'aie pu diriger depuis que j'ai mis le pied dans cette ville maudite? Me reste-t-il dans ce moment un but, une espérance? Tout est sombre autour de moi, tout m'afflige ou me blesse. Je donnerais le reste de ma vie pour un jour... non! pour une heure de paix et de tranquillité.

Puis, relevant la tête, il aperçut les yeux de Louis fixés sur lui avec une expression d'étonnement et de tristesse.

— Je te fais pitié? dit-il avec amertume; cela doit être! Quel autre sentiment puis-je inspirer? Je me fais pitié à moi-même! Pourquoi m'interroger? Laisse-moi me taire, souffrir en silence et cacher à tous le chagrin qui me dévore.

Il secoua la tête et se leva avec un sourire étrange et douloureux.

— Allons, continua-t-il, il est temps de nous occuper de notre toilette. N'avons-nous pas une fête encore ce soir, et ne devons-nous pas y paraître comme des triomphateurs que nous sommes?

Il se dirigeait vers la porte, lorsque Louis l'arrêta.

— En vérité, Paul, dit-il, tu ne peux sortir ce soir. Je trouverai facilement un moyen de t'excuser. J'irai seul à ce bal, s'il le faut. Mais si ma présence ne t'était pas trop importune, je resterais près de toi. Tu es malade, tu souffres, mon ami.

Paul regarda son cousin. Il vit dans les yeux de Louis une expression si franche d'inquiétude et d'affection, qu'il en fut profondément touché. Il lui serra vivement la main; mais, sentant son cœur se gonfler et ses yeux devenir humides, il fit un effort sur lui-même et sortit précipitamment en détournant la tête.

JULES D'HERBAUGES.

(La suite à la prochaine livraison.)



UN COMPLICE DE CARRIER

LE PATRIOTE D'HÉRON

L'excellente étude que notre ami M. Alfred Lallié vient de publier sur *les Noyades de Nantes*¹, nous a remis en mémoire un précieux document, en partie inédit, que nous possédions depuis longtemps, et qui peut y servir, dans une certaine mesure, d'appendice ou de complément. Ce document ne concerne directement ni les noyades mêmes, ni même Carrier, mais un des misérables qui se firent les complaisants de ses fureurs et qui méritèrent de lui être associés sur les bancs du Tribunal révolutionnaire de Paris : c'est la Défense de l'un d'eux, écrite par lui-même. Nous le publions à notre tour, encadré dans quelques détails historiques et biographiques. Il ajoute une page, d'une authenticité terrible, à l'histoire d'atrocités qu'il est d'autant plus nécessaire de flétrir, qu'il est de ton aujourd'hui, dans une certaine école, d'essayer, sinon encore de les justifier, du moins de les amoindrir et de les excuser. La défense de D'héron nous donnera, d'ailleurs, l'occasion d'examiner à fond une des questions de droit criminel révolutionnaire les plus

¹ Nantes, Vincent Forest et Emile Grimaud, 1878, 104 p. in-8°. — Extrait de la *Revue de Bretagne et de Vendée*.

graves, les plus palpitantes, qui aient été agitées dans ces temps orageux, la remise en jugement de ceux des complices de Carrier qui avaient été acquittés par le Tribunal révolutionnaire. Cette question n'avait jamais été traitée, à notre connaissance, ni au point de vue historique, ni au point de vue juridique, avec l'importance qu'elle a réellement.

I

Jean D'héron¹ était un simple tailleur de Nantes, né dans cette ville, et âgé de 28 ans en 1794.

De sa vie d'avant la Révolution, nous ne savons absolument rien.

La Révolution venue et la guerre civile déchaînée jusqu'aux portes de Nantes, il fit partie de quelques expéditions contre les rebelles de la Vendée, que nous lui entendrons raconter à lui-même. Il se fit sans doute remarquer, à Nantes même, par l'exaltation de son patriotisme, car il fit partie, comme notable, de la municipalité instituée par les Représentants en mission, le 10 octobre 1793².

Plus tard, il devint inspecteur des vivres militaires³, et c'est en cette qualité (qu'il ne prend pas, d'ailleurs, dans sa Défense, non plus que celle de tailleur, comme s'il eût eu peur de l'importance que l'une lui donnait, et qu'il eût rougi de l'autre), qu'il paraît dans le procès de Carrier.

Il figure, en effet, dans ce monstrueux procès, dont il importe, pour bien faire connaître la situation de D'héron et de ses coaccusés, au

¹ Il ne faut pas confondre Jean D'héron avec deux individus de ce nom, condamnés à mort par les Commissions militaires de l'Ouest et exécutés, l'un comme Brigand de la Vendée, l'autre comme conspirateur (PRODHOMME, *Dictionnaire des Condamnés*), ni avec un autre Héron, secrétaire-commis du Comité de Sécurité générale, ami intime de Marat, arrêté avant et après le 9 thermidor, sous la prévention de dilapidations et d'actes arbitraires, et qui publia plusieurs Mémoires pour sa justification.

² MELLINET, *la Commune et la Milice de Nantes*, t. VIII, p. 142.

³ Certaines versions du procès le désignent comme « agent de la Commission civile à Nantes » ; ce doit être la même chose.

point de vue de leur remise en jugement, après un premier acquittement, de rappeler sommairement les phases principales.

II

Par un arrêté du 12 novembre 1793, sanctionné le 26 par Carrier, le Comité révolutionnaire de Nantes avait ordonné l'arrestation et la translation à Paris, pour y attendre la décision de la Convention, de 132 citoyens de Nantes, choisis parmi les plus estimés, les plus considérables, et ayant pour la plupart donné, depuis le commencement de la Révolution, des gages éclatants du plus pur patriotisme. Le suicide de Léchelle¹, dans lequel on aurait voulu voir un empoisonnement et l'essai d'un complot pour faire périr les Représentants du peuple en mission à Nantes et toutes les autorités constituées — accusation si odieuse et si absurde à la fois, qu'on n'osa pas la relever devant le Tribunal révolutionnaire, — avait servi de prétexte à cette proscription qui réunissait dans un péril commun des gens qui ne s'étaient jamais rencontrés auparavant. Goullin, plus hardi, l'avait déclaré au Comité : « Leur crime, c'était d'être des modérés. »²

Le voyage à pied de ces malheureux dura quarante jours et fut un long supplice. Trente-cinq périrent en route de fatigue, de misère et de mauvais traitements³, ou restèrent dans les prisons, hors d'état de continuer.

¹ « Léchelle était le plus lâche des soldats, le plus mauvais des officiers et le plus ignorant des chefs qu'on eût jamais vus. Il ne connaissait pas la carte, savait à peine écrire son nom, et ne s'est pas approché une seule fois à la portée du canon des rebelles; en un mot, rien ne pouvait être comparé à sa poltronnerie et à son ineptie, que son arrogance, sa brutalité et son entêtement. » (*Mémoires de Kleber*). Après les défaites de Laval, d'Entrames et de Châteaugontier (23-27 octobre), il s'empoisonna à Nantes (12 novembre.)

² MELLINET, t. VIII, p. 276. — La liste des 132 Nantais aurait besoin d'être exactement dressée. Il y a de grandes différences entre les copies que donnent Mellinet et M. Campardon; de même, celle des membres du Comité de Nantes et de leurs coaccusés qui furent traduits au Tribunal révolutionnaire.

³ Parmi ceux qui périrent ainsi misérablement, se trouvait mon bisseul (par alliance), Pierre Ballais, ancien subdélégué à Nantes, homme d'un rare mérite, qui allait passer à l'intendance de Provence, quand éclata la Révolution.

Arrivés à Paris, ils furent dispersés dans plusieurs maisons de détention. On les y oubli¹ jusqu'au 5 thermidor, où on les réunit dans la maison de l'Égalité, ci-devant collège du Plessis.

Ce n'est que le 22 fructidor an II (8 septembre 1794), qu'ils parurent, réduits au chiffre de quatre-vingt-quatorze, devant le Tribunal révolutionnaire, présidé par Dobsent. Le personnel de ce Tribunal avait été renouvelé; celui du jury également. Depuis le 10 thermidor, une réaction d'humanité s'était faite dans les esprits. Le récit des souffrances endurées par les Nantais dans leur voyage et dans leur prison avait circulé à profusion et attendri les cœurs. Le Comité révolutionnaire de Nantes, leur dénonciateur, était dénoncé lui-même par les représentants Bo et Bourbotte (24-25 prairial). L'auditoire, si longtemps hostile à ceux de Nantes. Leur situation était entièrement sympathique à ceux de Nantes. Leur situation était aussi favorable qu'elle eût été désespérée quelques mois plus tôt. En vain, l'accusateur public essayait-il de soutenir l'accusation contre les principaux d'entre eux; en vain, quelques-uns d'eux furent-ils déclarés convaincus de menées fédéralistes et de dilapidations, mais commises sans intention contre-révolutionnaire; tous furent acquittés; (28 fructidor an II, 14 septembre 1794.)

Cet acquittement fut un événement.

Les débats avaient été d'une extrême vivacité. Les accusés, en présence de leurs dénonciateurs et de Carrier lui-même, entendus comme témoins, s'étaient faits accusateurs. L'un d'eux surtout, Phe-lippes Tronjolly², ancien président du Tribunal criminel de Nantes, courageux peut-être par peur de la mort, mais jouant dans cette partie tragique sa tête contre celle de Carrier, comme il le disait plus tard, avait multiplié contre lui et contre ses séides les révéla-

¹ Ce retard fut expliqué par Fouquier-Tinville, lors de son procès, d'une manière qui lui aurait fait honneur et que semblèrent, d'ailleurs, confirmer certains témoignages: Ne trouvant pas complet le dossier des Nantais, il avait attendu, dans l'espoir qu'un changement dans le Tribunal pourrait leur donner des juges moins sévères et peut-être les sauver.

² Il avait été joint au reste de la fournée des Nantais, dont il ne faisait pas partie à l'origine.

tions et les accusations les plus terribles. Les noyades, les fusillades, les autres atrocités dont on ne parlait auparavant qu'à mots couverts et presque en tremblant, prirent un corps et une réalité devant les yeux indignés de la foule. L'éloquente péroraison du plaidoyer de Tronçon du Coudray, le principal défenseur des accusés, fut un foudroyant réquisitoire contre les terroristes de Nantes ¹.

Un mois après, le 25 vendémiaire (16 octobre 1794), ce fut le tour du Comité. Neuf de ses membres et quelques autres terroristes, qualifiés par l'acte d'accusation de Commissaires du Comité, comparurent devant le Tribunal révolutionnaire.

La lutte recommença entre eux et les témoins, les fonctionnaires dont la langue s'était insensiblement déliée, Tronjolly surtout, plus ardent, plus implacable encore. Carrier n'était ni accusé ni témoin ; mais, à chaque instant, il était pris à partie par les témoins. « Il faut que sa tête ou la mienne tombe ! » s'écriait Tronjolly, et des applaudissements frénétiques, que le Tribunal ne pouvait réprimer, accueillirent ses paroles. Bientôt les accusés eux-mêmes, Bachelier, Goullin, Chaux, demandèrent la comparution de Carrier, dont ils n'avaient fait, disaient-ils, qu'exécuter les ordres. Un d'eux, Bachelier, s'évanouissait de colère et d'émotion, après une sortie contre cet auteur de leurs malheurs. Leurs défenseurs voulaient se retirer, tant que Carrier ne serait pas là. La foule, avec des hurlements formidables, appelait Carrier ! Carrier ! Le Tribunal ne pouvait faire droit à ces demandes. Carrier était protégé par son inviolabilité de Représentant. La Société des Jacobins prenait hautement fait et cause pour lui. Mais la Convention elle-même dut s'émouvoir. Après lui avoir accordé tous les délais et toute la latitude

¹ Il évita cependant de désigner nominativement Carrier.

On regrette de ne rien trouver de ce plaidoyer, non plus que des autres plaidoyers politiques de l'illustre avocat, dans les *Œuvres choisies de Tronçon du Coudray* (Paris, Pelicier et Chatet, 1829-1832, 2 vol. in-8°). Il n'y est même pas fait allusion dans la notice par M. Edmond Blanc, qui les précède.

Un acteur nommé Beaulieu, en défendant Fournier, un des accusés et son ami intime, crut devoir les comparer à Marat, dont le nom gardait encore une certaine auréole, et leur prédire un acquittement triomphal comme le sien !

possibles pour préparer sa défense, et s'être liée elle-même contre le retour des entraînements qui lui avaient fait sacrifier un si grand nombre de ses membres ¹, elle procéda à un appel nominal sur la question de savoir s'il y avait lieu à accusation contre Carrier (3 et 4 frimaire). 2 voix seulement se prononcèrent en sa faveur ; 493 l'envoyèrent au Tribunal révolutionnaire ². Il y parut le 7 frimaire. Les débats n'avaient point été interrompus ³. On fit revenir les témoins qui avaient déjà déposé contre lui.

Nous n'avons pas à retracer ces épouvantables débats. M. Lallié a dit le dernier mot sur ce qui concerne les noyades. L'indignation publique se manifestait surtout contre Carrier. Témoins et accusés le chargeaient avec fureur. « Nous n'avons fait qu'obéir à ses ordres », disaient les membres du Comité. « J'ai obéi à ceux de la Convention », répondait-il ; mais cette défense, vraie au fond, repoussée par la Convention elle-même, comment les jurés et l'opinion l'auraient-ils accueillie ? Jamais les tyrannies ne pardonnent à leurs séides l'exécution rigoureuse de leurs ordres, quand cette exécution a tourné contre elles ⁴. On dit pourtant que certains jurés hésitèrent à le condamner, en présence de l'approbation donnée

¹ Plusieurs historiens et notamment Cabet, *Histoire populaire de la Révolution française*, T. IV, p. 169, font remarquer que c'est pour rassurer les Montagnards, et précisément en vue de l'affaire Carrier, que les Thermidorien firent rendre le décret du 8 brumaire an III (29 octobre), aux termes duquel un Député ne pouvait être mis en accusation que par la Convention, et après trois épreuves préliminaires. Il fallait : 1° que les trois Comités de Salut public, de Sécurité générale et de Législation eussent déclaré qu'il y avait lieu à examen ; 2° qu'une Commission de 21 membres tirés au sort eût été d'avis de l'accusation ; 3° que la Convention eût entendu la défense.

² Appel nominal des 3 et 4 frimaire, l'an III^e de la République française, une et indivisible, sur cette question : Y a-t-il lieu à accusation, oui ou non, contre le citoyen Carrier, représentant du peuple ; imprimé par ordre de la Convention nationale, distribué à ses membres et envoyé aux Départements et aux Armées. Paris, de l'imprimerie nationale des Lois, frimaire, an III^e ; 37 p. in-8°.

³ Au commencement des débats, Goullin avait essayé de justifier les noyades par l'exemple des massacres de Septembre. « Le vrai patriotisme, répliqua le Président, n'a jamais été septembriseur. Respectez les Parisiens ! » Et ceux-là applaudirent qui peut-être avaient encouragé, souffert ou approuvé les massacres !!

par la Convention, dans le temps, à tous ses actes¹ : c'est la condamnation de la Convention elle-même !

III

Au cours des débats, le nom de D'héron, jusque-là assez obscur, fut à coup éclairé d'une affreuse lumière².

Une femme Laillet, poissonnière, qui avait été employée comme femme de service dans la prison où elle était détenue, et qui ayant vu ou appris beaucoup de faits importants, fut plusieurs fois appelée à l'audience, fit la déposition suivante :

« Après la déroute de Clisson³, un certain D'héron se présenta à la Société populaire avec l'oreille d'un Brigand qu'il avait attachée à son chapeau en guise de cocarde. Il avait ses poches pleines de ces oreilles, qu'il se faisait un plaisir de faire baiser aux femmes. Si je ne craignais de manquer au Tribunal, je lui dénoncerais une circonstance des plus barbares et qui provoque la vengeance de tous ceux qui sont capables de quelque humanité.

¹ WILLAUMÉ, *Histoire de la Révolution*, T. IV, p. 226.

² Voici les comptes rendus du procès Carrier qui ont passé sous nos yeux et dont nous avons extrait scrupuleusement tous ces détails : *Bulletin du Tribunal révolutionnaire*, sixième partie, n° 55 et suiv. ; — *La Loire vengée, ou Récit historique des crimes de Carrier et du Comité révolutionnaire de Nantes*, Paris, Meurant et autres, an III, 2 part. in-8°, fig. ; — *Procès criminel des membres du Comité révolutionnaire de Nantes, et de Carrier ci-devant représentant du peuple*. Paris, an III, 4 vol. in-18 ; — ÉMILE CAMPARDON, *Le Tribunal révolutionnaire de Paris*. Paris, 1^{re} édit., Poulet-Malassis, 1862, 2 vol. in-12 ; 2^e édit., Plon, 1866, 2 v. in-8° ; 2^e édit., t. II, p. 12 et suiv. ; — BUCHEZ et ROUX, *Histoire parlementaire de la Révolution française*, T. XXXIV, p. 124 et suiv. ; — MELLINET, *La Commune et la Milice de Nantes*, T. IX, p. 104 et suiv. ; 143 et suiv. ; — PUDHOMME, *Histoire générale et impartiale des erreurs, des fautes et des crimes commis pendant la Révolution française*, T. VI, p. 279 et suiv. ; — SAINT-EDME, *Répertoire général des Causes célèbres anciennes et modernes*, Paris, Rossier, 1834, 2^e série, T. IV ; — *Annales patriotiques et littéraires*, n° des 25 fructidor, — 3^e sans-culottide, an II, — 23 vendémiaire, 8 nivôse, an III ; — *Le Républicain français* ; — *Journal de Paris national*, 24 vendémiaire, an III, et suiv. ; — *Moniteur universel*, 26 vendém., an III, et suiv.

³ Quelle est cette affaire de Clisson ? On pourrait se le demander, car il y eut, en cet endroit, plusieurs chocs entre les Vendéens et les Bédouins ; mais il paraît qu'il s'agit ici du premier qui eut lieu en mars 1793, au début même de l'insurrection ; les Nantais et les patriotes de Clisson y eurent le dessous et furent forcés de se réfugier à Nantes.

« Le Tribunal ordonne à la citoyenne Laillet de s'expliquer, si le fait qu'elle veut énoncer est relatif à la moralité des accusés. »

Suit le récit d'horreurs et d'obscénités que nous n'osons reproduire dans cette *Revue*.

Quelques jours plus tard, le 13 frimaire (3 décembre), D'héron comparut lui-même à l'audience, assigné comme témoin contre Carrier.

« D'héron, inspecteur des vivres militaires, accuse Carrier de lui avoir donné l'ordre de fusiller dans la Vendée des Commissaires qui voulaient partager les subsistances de ce pays avec ceux de Nantes, quoique les Commissaires de la Vendée, qui se trouvaient en concurrence avec ceux du département de la Loire-Inférieure nommés par lui Carrier, fussent également revêtus des pouvoirs des Représentants du peuple. « Nous informâmes Carrier, continue le témoin, des prétentions des Commissaires et de leurs pouvoirs ; Carrier nous répondit en jurant à son ordinaire : « F... ! je veux que tous les grains de la Vendée soient emportés ; fusillez-moi tous ces b... là ! » — « Donne-nous donc un ordre », dis-je à Carrier. — « Point d'ordre par écrit, répondit Carrier, ma parole ne suffit-elle pas ? Exécute mes volontés ; va-t-en ! »

Carrier nia le fait.

« Le témoin, interrogé sur les noyades, a dit en avoir entendu parler ; par suite d'interpellations, il est convaincu de s'être montré à la Société populaire avec des oreilles de brigands¹... qu'il faisait baiser aux

¹ Nous n'avons pas la prétention de dresser le tableau des mutilations de ce genre dont l'histoire et les voyageurs ont fait le récit. Elles paraissent avoir été en honneur chez certaines peuplades sauvages. C'est ainsi qu'en 1840, le cheick Bou-Aziz-Ben-Gonah, connu depuis sous le nom de *Serpent du Désert*, faisait hommage au général Galbois d'un chapelet de 500 oreilles coupées aux rebelles de sa tribu qu'il s'était chargé de réduire, et qui, en effet, depuis ce temps, n'ont pas cessé d'être soumis à la France (*Figaro* et autres journaux, août 1878).

En 1560, pendant les guerres de religion, La Motte Tibergean, mestre de camp protestant, se promenait dans les pays d'Alençon et du Maine, avec une bandolière d'oreilles de prestres en écharpe (Extrait du *Chartrier du monastère de Sainte-Claire d'Alençon*, publié dans divers ouvrages) ; ce n'était du reste qu'une contrefaçon des horreurs reprochées aux Reîtres, alliés des protestants, par le poète Remy Belleau, dans son *Dictamen metricum de bello hovenotico et Reistorum pigliamine* (*Œuvres complètes*, publiées par A. Gouverneur, t. I, p. 127).

Il paraît que, dans la guerre d'Espagne, sous l'Empire, les cadavres de nos pauvres soldats furent souvent l'objet de pareilles mutilations (Mellinet, t. VIII,

femmes; d'avoir massacré et fait massacrer impitoyablement des enfants de 13 à 14 ans, qui faisaient paître leurs moutons dans la campagne. Le témoin D'héron est convenu de tous ces faits; il s'est retranché sur ses services rendus dans le combat contre les rebelles; il a prétendu que souvent les enfants de l'âge de ceux par lui massacrés, étaient porteurs de cartouches, qu'ils servaient d'espions à leurs pères et mères, et que, souvent, sur l'indication de ces enfants, les volontaires de la République avaient été enveloppés et fusillés au moment où ils s'y attendaient le moins.

« Sur le réquisitoire de l'accusateur public, il a été ordonné que D'héron, comme prévenu de plusieurs assassinats et autres atrocités reprochées au Comité, serait mis aux débats, après l'observation des formalités ordinaires. »¹

Effectivement, à la séance du 15 frimaire, D'héron prit place à côté de Carrier et des autres accusés, dont le nombre grossissait chaque jour². Voici les termes de la décision de renvoi :

« J. D'héron, âgé de 28 ans, né et demeurant à Nantes, ex-tailleur, agent de la Commission civile, prévenu de s'être livré à des assassinats de différentes personnes, notamment de deux enfants de quatorze ans, près la commune de Vue; de s'être présenté à la Société populaire de Vincent-la-Montagne, avec une oreille d'homme, attachée à son chapeau et dont il faisait trophée; d'avoir fait baiser cette oreille aux passants..., etc., a été mis en jugement. »

p. 266), et les massacres du Midi, pendant la Révolution, en ont offert plus d'un exemple.

Verger, en résumant les faits à la charge de D'héron, dit : « En vérité, on croit lire les rêves d'une imagination en délire; tant d'atrocités ne peuvent paraître vraies ou vraisemblables. » (*Archives curieuses de Nantes*, t. II, p. 233-234).

¹ Bulletin n° 14, et autres autorités citées.

² Le 22 vendémiaire an III (13 octobre 1794), la Convention rendait deux décrets, l'un pour prescrire au Tribunal révolutionnaire de « suivre, sans discontinuer, le procès des membres du Comité de Nantes et de tous ceux qui avaient pris part aux atrocités commises dans cette commune et environs, et le charger d'en rendre compte au Comité de Sécurité générale qui proposerait à la Convention les mesures exigées par la justice »; l'autre, pour ordonner l'arrestation et la traduction au Tribunal révolutionnaire de l'adjutant général Lefavre, commandant à Paimboeuf; du capitaine du navire le *Destin*, Macé, et de ceux qui, en exécution de leurs ordres, avaient noyé quarante et une victimes, parmi lesquelles des femmes, des jeunes filles et des enfants. C'était Merlin, de Thionville, qui avait signalé à la Convention ces faits atroces. Lefavre et ses acolytes furent en effet réunis aux autres accusés. Nous aurons à revenir sur ces deux décrets.

Il ne fut presque plus question de lui aux débats. Il était écrasé par la notoriété publique et par ses propres aveux. Carrier, interrogé sur le point de savoir s'il l'avait vu à la Société populaire, faisant trophée des oreilles d'un brigand fusillé, se borna à répondre qu'il ne le connaissait pas et qu'il ne l'avait jamais vu à la Société populaire.

Des nombreux témoins à décharge, il ne paraît pas qu'un seul ait parlé dans son intérêt.

Enfin, le 26 frimaire, après soixante séances, sous l'émotion des ardentes paroles de Tronçon-Ducoudray, de Réal, de Villenave, un des 132 Nantais, devenu l'un des défenseurs de leurs dénonciateurs, le jury rend son verdict.

Trois seulement des accusés sont déclarés non coupables.

Carrier, Pinard et Grandmaison sont déclarés coupables sur les faits qui leur sont reprochés et sur l'intention contre-révolutionnaire; ils sont condamnés à mort.

Tous les autres, et parmi eux le misérable D'héron, sont convaincus d'assassinats, de noyades, d'exactions, d'actes arbitraires; mais ils ont commis ces crimes « sans intentions criminelles et contre-révolutionnaires. »

Ils sont acquittés et remis en liberté.

IV

Nous reviendrons bientôt sur les conditions légales de cet acquittement, particulièrement en ce qui concerne D'héron.

Il pouvait être juridique, le jury n'ayant pas reconnu que les accusés eussent agi avec des intentions contre-révolutionnaires, si ces intentions étaient nécessaires pour constituer la criminalité devant le Tribunal révolutionnaire.

Mais la conscience publique ne pactise pas avec de pareilles subtilités. Elle se souleva contre une décision qui lui paraissait contradictoire en rendant ces misérables à la liberté, tout en les déclarant convaincus des faits les plus odieux et les plus inexcusables. On a prétendu qu'ils auraient provoqué l'indignation générale par

l'éclat scandaleux d'un banquet dans lequel ils auraient fêté leur délivrance, et par l'impudence affectée de leur attitude dans les lieux publics ¹. Un des jurés, reconnu dans un café du Palais-Royal, fut hué et menacé. Des attroupements se formèrent et demandèrent la révision du procès. La presse murmura hautement ². L'émotion fut générale ³. L'acquiescement de D'héron surtout excitait l'indignation ⁴.

La Convention céda encore une fois. Sur la motion de Lecointre, de Versailles (séance du 28 frimaire; 18 décembre 1794), elle renvoya à ses Comités réunis de Législation et de Sécurité générale ⁵, le jugement du 26, en les chargeant de lui faire, dans les trois jours, un rapport sur ce jugement. Cette décision fut prise à l'unanimité et couverte d'applaudissements ⁶.

Les Nantais furent donc arrêtés de nouveau. D'héron fut envoyé dans la prison de Meaux.

¹ « Le premier usage qu'ils firent de leur liberté fut de se rendre tous ensemble au ci-devant Palais-Royal, chez un fameux restaurateur, où, dans une bruyante orgie, ils insultèrent à la mort de leurs victimes et à la conduite de leurs juges. Répandus à Paris dans les lieux publics, ils s'y comportèrent avec la dernière impudence, jusqu'à injurier les citoyens. Ils affichèrent tant d'effronterie, tant d'audace, que peu s'en fallut que les spectateurs indignés ne se jetassent sur eux et ne les missent en pièces. » (NOGARET, *Hist. de la guerre civile en France*, 1803, T. III, p. 312). Chaux, dans un Mémoire dont nous parlerons plus loin, se félicite de l'accueil sympathique que lui aurait fait le public, après son acquiescement: erreur ou exagération.

² V. notamment *Le Républicain Français*, 28 frimaire an III; *Le Journal de Paris national*, 29.

³ NOGARET; — BEAULIEU, *Essai sur les causes et les effets de la Révolution de France*, an XI, T. V, p. 129 et 130; — MONTGAILLARD, *Hist. de France, depuis la fin du règne de Louis XVI jusqu'à l'année 1825*, T. IV, p. 304; — SIREY, *Du Tribunal révolutionnaire*, an III, p. 4: « La majorité du jury a déclaré que tous ces assassins, hormis trois, avaient assassiné honnêtement et sans crime. »

⁴ Il est pris personnellement à partie dans diverses publications et dans les Opinions ou Rapports des Représentants; (PRUDHOMME, *Hist. gén. et impart.*, T. VI, p. 342; — Rapport de Delecloy, p. 3 et 4; — Rapport de Bernier, p. 20 et 21. — Opinions d'Oudot et de Bourdon à la séance du 3 floréal an III.)

⁵ Les rapports de Bernier et de Delecloy, que nous citerons plus loin, ne sont cependant faits qu'au nom du Comité de Législation.

⁶ *Annales patriotiques*; — *Procès-verbal de la Convention nationale*, t. LI, p. 265.

L'affaire traîna en longueur ¹. Elle était, en effet, beaucoup plus difficile que la Convention elle-même ne l'avait peut-être supposé au premier aspect.

V

Voici en fait et en droit les éléments du débat :

D'après le Code pénal de 1791 et l'Instruction complémentaire des 29 septembre — 21 octobre de la même année, trois questions devaient être successivement posées au Jury :

1^o Le fait, objet de l'accusation, est-il constant ?

2^o L'accusé est-il convaincu ?

3^o A-t-il agi dans une intention méchante et criminelle ?

La loi du 10 mars 1793, qui avait organisé le Tribunal révolutionnaire, n'avait pas modifié ces dispositions; celle même du 22 prairial an II, qui la compléta si atrocement, les avait laissées subsister, en apparence du moins. Mais il est certain que, dans l'usage, les Présidents du Tribunal révolutionnaire, entraînés par le flot toujours montant des affaires, pressés d'expédier les fournées de victimes qu'on leur envoyait — il y eut, en vingt et un jours, du 2 au 23 messidor, six cent six condamnations à mort! — avaient remplacé la question intentionnelle par des équivalents ou l'avaient même supprimée comme implicitement comprise, ainsi du reste qu'elle l'est aujourd'hui, dans la question de culpabilité. Il en était résulté de graves abus ². Un des premiers soins de

¹ Le 30 nivôse, les Citoyens de Nantes apportaient à la barre de la Convention une pétition énergique, où ils demandaient le renvoi devant les tribunaux de « ces ministres de la mort, qui ont si longtemps exercé leurs sanglantes fonctions à Nantes ». Ils rappelaient que « dans ces moments terribles, le peuple de Nantes, bon jusqu'à l'excellence, offrit sa tête à ses bourreaux, sa poitrine aux ennemis de la République, et son cœur à la Convention. Ils furent admis aux honneurs de la séance. (*Les Citoyens de la commune de Nantes, à la Convention nationale...* s. 1. (Paris), n. d. (vent. an III), Anjubault, 8 p. in-8°.

² Un fait des plus curieux et qui prouverait à lui seul quel était l'arbitraire des Présidents en cette matière, c'est, dans l'affaire de Charlotte Corday, la substitution par Montané, à la question préparée par Fouquier-Tinville: « L'accusée a-t-elle agi avec préméditation et avec des intentions criminelles et contre-révolutionnaires? »

la Convention, après la chute de Robespierre et dans l'élan qui se produisit alors en faveur de la justice et de l'humanité, fut de décréter que « les jurés au Tribunal révolutionnaire, en déclarant les faits, seront tenus de déclarer l'intention dans laquelle ils auront été commis ¹. » Cette prescription ne fut pas suivie à la lettre. Dans beaucoup d'affaires, le Président continua à sous-entendre la question intentionnelle, ainsi qu'on le voit par la lecture du *Bulletin du Tribunal révolutionnaire*. Habituellement, il la posa dans ces termes : « L'accusé a-t-il agi dans des intentions criminelles et contre-révolutionnaires ? » Il est évident que ces deux mots pouvaient s'interpréter en des sens très différents, le mot *criminelles* s'appliquant à ce qui aurait été ordinaire, et le mot *contre-révolutionnaires*, à ce qui aurait été politique dans le délit.

Dans l'affaire du Comité de Nantes, la première question avait été ainsi posée :

« Est-il constant qu'il a existé dans le département de la Loire-Inférieure, et particulièrement dans la commune de Nantes, des manœuvres et intelligences contre la sûreté du peuple français et la liberté des citoyens ;

« En commettant des actes arbitraires, en ordonnant d'exécuter sans jugement des Brigands, parmi lesquels il y avait des femmes et des enfants ; en disposant de la vie de citoyens qui n'étaient point Brigands ; en faisant cruellement périr, par des noyades et des fusillades, des prêtres sujets à la déportation, et des citoyens contre lesquels il n'y avait aucune preuve de délits, ou qui expiaient, par une détention mo-

de celle-ci : « A-t-elle agi avec des intentions criminelles et préméditées ? » Dénoncé à ce sujet par Fouquier-Tinville, comme coupable de faux, Montané fut arrêté, poursuivi lui-même devant le Tribunal révolutionnaire et acquitté, le Jury (c'était après le 9 thermidor) ayant déclaré qu'il n'avait point agi dans des intentions contre-révolutionnaires. M. Vatel est convaincu qu'il avait voulu sauver Charlotte, et a pris l'engagement de le prouver. (Ch. VATEL, *Note et Renseignements sur le Fac-simile de la Lettre de Charlotte de Corday à Barbaroux*, p. xxviii, et *Procès criminel de Charlotte de Corday devant le Tribunal révolutionnaire*, p. 89 et 90 ; — CÉRON DE VILLIERS, *Marie-Anne-Charlotte de Corday d'Armont ; sa vie, son temps, ses écrits, son procès, sa mort*, p. 393 ; — CAMPARDON, t. II, p. 208 ; — PROUSSINALE (Roussel) *Histoire du Tribunal révolutionnaire*.

¹ Décret du 24 thermidor ; *Procès-verbal de la Convention nationale*. T. XLIII, p. 161.

mentanée, une faute légère ; en s'emparant des fortunes et des propriétés ; en comprimant par la terreur tous les citoyens, en les armant les uns contre les autres, et, enfin, en abusant des pouvoirs délégués par le peuple ? ¹ »

La réponse fut affirmative : seulement, le jury déclara « qu'il n'était pas constant que ces manœuvres et intelligences eussent été commises pour armer les citoyens les uns contre les autres », comme le portait la question ci-dessus soumise au jury.

La seconde question (relative à la part prise par chacun des accusés aux faits déclarés constants, et nécessairement différents pour chacun d'eux) était ainsi conçue vis-à-vis de D'héron :

« Jean D'héron est-il convaincu de s'être rendu l'auteur ou le complice de ces manœuvres et intelligences, en commettant des assassinats de femmes et d'enfants, portant publiquement à son chapeau l'oreille d'un homme qu'il avait tué ; en assassinant deux enfants qui gardaient paisiblement leurs troupeaux ? »

La réponse fut encore affirmative ; mais le jury expliqua que D'héron n'était pas convaincu d'avoir commis des assassinats sur des femmes, comme le portait (sans que nous puissions deviner sur quel fondement) la question qui lui était soumise.

Enfin, sur la troisième question : « Est-il convaincu d'avoir agi méchamment et avec des intentions criminelles et contre-révolutionnaires ? » la réponse était négative.

L. DE LA SICOTIÈRE.

(La suite à une prochaine livraison.)

¹ On peut trouver que la procédure, qui confondait dans une accusation de complot unique, une foule d'individus à qui l'on reprochait des faits tout à fait distincts, tout à fait personnels, d'individus qui ne s'étaient jamais rencontrés se ressentait fâcheusement des tendances de l'esprit révolutionnaire contre lequel elle était une protestation.

LE TOMBEAU DE LA MORICIÈRE

A M. PAUL DUBOIS

Heureux le grand chrétien qui reçoit cet hommage !...

Vous étiez, grâce au ciel, un maître à sa hauteur

Et de force à lutter, en taillant cette image,

Avec notre Colomb, le merveilleux sculpteur *.

Vous montez à son rang par un si noble ouvrage,

Et, louant à jamais leur puissant créateur,

La *Charité*, la *Foi*, l'*Histoire*, le *Courage*,

De chacun des passants font un admirateur.

Ah ! remerciez Dieu : cette fortune est rare,

Pour la main qui pétrit le bronze et le carrare,

De coucher un tel homme au pied des saints autels,

Un immortel soldat qui vous immortalise,

Qui se sacrifia pour sa Mère l'ÉGLISE,

Et que l'ÉGLISE paie en honneurs éternels !

ÉMILE GRIMAUD.

Nantes, octobre 1879.

* Michel Colomb, à qui notre cathédrale doit le tombeau de François II, ce chef-d'œuvre.

SOUVENIRS DES GUERRES DE VENDEE

UN DUEL A COUPS DE JARRETS

Lorsque les combats eurent pris fin dans la Vendée, le pays fut néanmoins occupé militairement. Cette précaution n'était pas inutile, car, bien que la masse de la population désirât la paix, il ne manquait pas d'hommes qui n'avaient déposé les armes qu'à regret et qui étaient tout disposés à les reprendre à la première occasion. D'un autre côté, les patriotes par leurs provocations entretenaient les haines mal éteintes, et ils avaient tout autant besoin que les autres d'être surveillés. Pour ce double motif, on avait établi des détachements de troupes dans toutes les localités qui, à raison de leur population ou au point de vue stratégique, avaient une certaine importance. Les relations entre ces troupes et les Vendéens n'étaient pas toujours bienveillantes, mais du moins l'état de guerre avait cessé.

Le cantonnement de Pouzauges était commandé par le général Luras. Son autorité s'étendait probablement plus loin, mais j'ignore les limites de son commandement.

Luras était un homme athlétique et passionné pour les exercices du corps. Il remplissait ses devoirs de soldat, mais il n'avait pas pour les Vendéens la haine aveugle de son parti ; il rendait justice à leur courage et il ne cachait pas son admiration pour leur dévouement.

Il n'avait pas la même estime pour les patriotes ; la bassesse de leurs sentiments le révoltait, et quelquefois il leur lançait des sarcasmes d'une ironie véritablement cruelle. Toutefois, comme sa position lui imposait des ménagements, il dissimulait de son mieux

le mépris qu'il avait de leur conduite et il entretenait avec eux les rapports nécessaires.

Un jour qu'il dînait avec plusieurs d'entre eux, il leur dit, à la fin du repas : — Voyons, citoyens ! vous qui couriez si bien devant les brigands, voulez-vous faire une course au pas gymnastique pour hâter la digestion ?

— Général, répondit l'un des convives, tu dois savoir que nous n'avons pas été seuls à fuir devant les brigands, et, pour l'honneur de tes épaulettes, tu devrais parler un peu moins de la souplesse de tes jarrets.

— Assez sur ce ton ! reprit Luras ; ça finirait mal ! Vous savez que je suis comme les chevaux : quand ils ont mangé leur avoine, ils demandent à marcher et s'ennuient à l'écurie. Mais courir seul c'est stupide ; je voudrais un adversaire digne de moi.

— Si ce n'est que cela, on peut te satisfaire ; nous ferons venir le capitaine *La Pipe* ; il te rendra des points.

— Le capitaine *La Pipe* ! qu'est-ce que c'est que ça ? Un brigand sans doute ? Mais ça m'est égal ; s'il a de bonnes jambes et de bons poignets, faites-le venir ; vous serez spectateurs. Ce nom-là promet ; je serai enchanté de faire sa connaissance et de faire assaut avec lui.

La partie fut acceptée de part et d'autre, et l'on convint que l'enjeu serait un bon dîner payé par le vaincu.

Dès le lendemain, un des intéressés se rendit à la Pommeraye-sur-Sèvre et alla trouver Joseph Bonin, sur l'agilité duquel on avait compté.

Bonin était un modeste cordonnier, qui avait repris son tranchet sans beaucoup de plaisir et qui s'en servait avec une aptitude peu remarquable. En revanche, c'était un rude soldat, très estimé de ses compagnons d'armes pour sa bravoure et sa loyauté. Il avait le titre de capitaine, et on l'avait surnommé *La Pipe*, parce qu'il avait l'habitude de fumer, chose assez rare parmi les Vendéens.

Le commissionnaire lui fit part de ce qui s'était passé ; il ajouta qu'il s'agissait pour lui et ses amis, outre l'honneur engagé, de gagner ou de perdre un dîner, et qu'il en aurait sa part, quel que fût le résultat.

Bonin était tout disposé à accepter, car ses jambes lui avaient rendu d'assez bons services pour qu'il eût confiance en elles ; mais ses comptes n'étaient pas très en règle avec les républicains. A dire vrai, il avait toujours observé les lois de la guerre ; on ne pouvait lui reprocher ni une violence ni un larcin ; mais, outre qu'il s'était battu une centaine de fois contre les bleus, il avait éludé la conscription, il avait été pris et il s'était évadé. Il savait par expérience tout ce que les amnisties et les traités de pacification avaient d'élasticité, il se tenait sur ses gardes et n'était pas sans crainte. De plus, il se défiait des patriotes de Pouzauges, avec lesquels il avait échangé plus de coups de fusil que de poignées de main.

Il répondit donc à l'envoyé : — Votre proposition peut être sérieuse, mais, pour le croire, il me faut autre chose qu'une parole. Si c'est le général Luras qui me demande, qu'il me donne un sauf-conduit ; c'est un homme d'honneur ; sur sa promesse, j'irai à Pouzauges. Sans cela, n'y comptez pas.

Le sauf-conduit fut donné et Bonin se rendit à Pouzauges, au jour convenu. On le présente à Luras, qui, en le voyant, ne fut pas éloigné de croire à une plaisanterie. Bonin était de taille médiocre et avait les jambes cambrées comme un cavalier. Ses yeux étaient noirs et petits, son nez court et taillé en biseau et sa barbe peu fournie. Seules, sa poitrine saillante et ses larges épaules annonçaient de la vigueur.

Luras redressa devant lui sa haute taille, le regarda fixement et l'examina de la tête aux pieds. Bonin avait son chapeau à la main et demeura impassible sous ce regard scrutateur.

Le général lui tendit la main : — C'est donc toi, lui dit-il, qu'on appelle le capitaine *La Pipe* ?

— Oui, général ! et je crois avoir assez honoré ce sobriquet pour n'en pas rougir.

— Tu dois avoir raison, car tu es un brave ; je m'y connais ! Cependant, ce n'est pas pour montrer ton courage que tu es ici ; il s'agit de jouer des jambes. Les tiennes méritent-elles la réputation qu'on leur fait ?

— Général, je n'en sais rien, mais je puis bien dire pourtant

que, si elles étaient tout à fait mauvaises, il y a longtemps que vos soldats m'eussent fait passer dans l'autre monde.

— Tu n'as donc pas peur des miennes?

— Je ne puis rien dire pour le moment ; je ferai de mon mieux ; si vous êtes plus agile que moi, je n'en serai pas jaloux.

— Tu parles sensément, mon garçon. C'est bien ! Mais lequel aimes-tu le mieux, courir ou sauter ?

— Oh ! ça m'est à peu près égal ; mais, si nous choisissons la course, l'un de nous deux prendra nécessairement le devant, et l'autre aura l'air de le poursuivre : or c'est un métier que nous avons fait assez longtemps l'un et l'autre ; je suppose que vous n'auriez pas plus de plaisir que moi à le continuer.

— Ta plaisanterie vaut une bonne raison ; j'accepte. Repose-toi et dans une heure nous nous retrouverons sur la place.

Les deux champions furent exacts au rendez-vous, et les spectateurs ne manquaient pas.

Il y avait là ce que l'on appelait des *buvards*, c'est-à-dire de petits tonneaux défoncés par un bout, dans lesquels on mettait de l'eau pour l'usage de la troupe. Luras en fit aligner une demi-douzaine, en réservant un peu d'espace entre chacun d'eux.

Quand ils furent ainsi disposés, il dit à Bonin : — A présent, mon garçon, il s'agit de sauter dans le premier buvard et dans les autres, si l'on peut. Veux-tu commencer ?

— Oh ! non, général, à vous l'honneur d'aller le premier. Puis vous me faites faire là une manœuvre que je ne connais pas. En vous voyant agir, je saurai un peu mieux comment il faudra m'y prendre.

Luras quitta son habit d'uniforme ; il sauta lestement dans le premier buvard, puis dans le second, et dans le troisième, où il s'arrêta.

— Voyons, La Pipe, à ton tour ! Je crois que je serai battu ; mais je ne m'en plaindrai pas. Commence et fais de ton mieux.

Depuis qu'il observait Bonin, il avait vu, à l'aisance de ses mouvements, que sa première impression n'était pas juste, et il avait

cru remarquer que ses petits yeux prenaient une expression légèrement narquoise.

Quand il fut sorti de son tonneau, La Pipe quitta, lui aussi, sa petite veste et son chapeau. Il joignit les pieds et sauta dans le premier buvard, en s'élevant de trente ou quarante centimètres au-dessus du bord. De deux autres bonds il fut dans le troisième. Il s'arrêta et, sans paraître essoufflé, il dit, du ton le plus tranquille : — Faut-il aller plus loin, général, ou voulez-vous recommencer ?

— C'est inutile, répondit Luras, je suis battu, et bien battu ! Sors de là, le combat est fini. Tu peux te flatter, mon garçon, d'avoir de bons jarrets. Si tes camarades étaient comme toi, il n'est pas étonnant que vous ayez si bien réussi à échapper à nos colonnes. Mais, dis-moi, en as-tu trouvé beaucoup de ta force dans votre armée ?

— Je n'étais pas le moins agile, mais M. Texier de Courlay sautait deux sillons de plus que moi.

— Diable ! deux sillons de plus ! je lui en fais mon compliment, et je te félicite aussi toi, tu es un rude jouteur. C'est égal, je suis enchanté de ton succès, j'ai perdu un dîner, mais je le mangerai de bon cœur avec toi.

Un moment après on se mit à table. Luras plaça Bonin à côté de lui, et durant le repas, ils s'entretenaient ensemble de leurs campagnes. Le général fut tout surpris d'entendre son interlocuteur lui rendre un compte fort lucide des combats auxquels il s'était trouvé, et montrer une intelligence de la guerre qu'il était loin de soupçonner dans un petit cordonnier de vingt-trois ans.

En le congédiant, il lui dit : — Tu es un brave et loyal garçon ; j'espère que tu n'auras pas besoin de mes services, mais si par hasard ils te devenaient nécessaires, tu peux t'adresser à moi, je me ferai un plaisir de t'obliger.

Bonin remercia de son mieux, et regagna sa petite maison de la Pommeraye.

L. AUGEREAU,

Curé du Boupère.

NOTICES ET COMPTES RENDUS

ANNALES DE PHILOSOPHIE CHRÉTIENNE, revue mensuelle (un cahier de 20 pages par mois). Prix, 20 fr. — 39, rue de Babylone, Paris.

Tous les amis des études philosophiques avaient craint que la mort du savant M. Bonnetty n'entraînât dans la tombe les *Annales de philosophie chrétienne*, dont il fut le fondateur et dont on peut dire qu'il était depuis 49 ans l'âme et la vie; mais heureusement il n'en sera rien; l'œuvre sera continuée; aux anciens collaborateurs du vieil athlète viendront même se joindre des professeurs de nos universités catholiques et, en général, les hommes les plus considérables parmi nous, dans les sciences théologiques, philosophiques, historiques et naturelles.

Nos adversaires multiplient, le plus qu'ils peuvent, les recueils de ce genre, mais dans un sens tout opposé. Leur *Critique philosophique*, leur *Revue politique*, leur *Revue occidentale*, leur *Revue scientifique* sont autant de béliers frappant, à coups redoublés, l'ordre religieux et social pour le démolir, et nous n'avons jusqu'à ce jour à leur opposer que les *Annales de philosophie chrétienne*. Celles-ci, du moins, ne faibliront pas dans la lutte et elles la soutiendront avec la vigueur qu'a montrée, pendant tant d'années, M. Bonnetty.

Le nouveau directeur des *Annales* est M. Xavier Roux. « Elle ne pouvait être confiée à des mains plus habiles, » lui écrivait quelques jours avant sa mort l'archevêque si regretté de Bourges, et il ajoutait : « Je ne doute pas que les *Annales* ne conservent, sous votre direction, la place hors ligne qu'elles occupent dans l'apologétique chrétienne, et qu'elles doivent à cinquante années d'un labeur aussi intelligent qu'infatigable. On peut dire, sans exagération,

qu'elles forment un véritable arsenal où viennent sans cesse puiser les défenseurs de la vérité. Il importe que cet arsenal nous demeure toujours ouvert et toujours enrichi des nouvelles découvertes de la science. »

« Profiter de toute science et combattre l'erreur, lui écrivait, de son côté, le P. Monsabré, tel est votre devoir et votre mission, » et il signalait spécialement à ses coups l'*experimentalisme* « qui, disait-il, abuse de l'observation de la nature et voudrait nous river à la matière, en nous interdisant l'étude des causes supérieures. »

M^{sr} Besson, évêque de Nîmes, recommande à M. Roux de méditer l'Encyclique de Léon XIII sur l'étude de la philosophie, pour y apprendre quelle doit être, en face de la fausse science, l'attitude de la science chrétienne, et de donner la première place dans ses travaux aux grandes lumières que les définitions multipliées de Pie IX ont répandues sur les études philosophiques.

On comprend ce que peut être une *Revue* inspirée par de tels guides. Chaque livraison comprendra deux parties : la première consacrée à des articles sur la philosophie, la science, les traditions primitives du genre humain, et les origines historiques du christianisme; la seconde, à une analyse des *Revues* du monde entier, à un résumé des travaux des académies et à une bibliographie aussi complète que possible des ouvrages qui touchent au mouvement scientifique et philosophique.

Le cadre est vaste; mais tout nous fait espérer qu'il sera rempli. L'œuvre fondée par M. Bonnetty a de grands souvenirs; *meminisse juvabit*.

EUGÈNE DE LA GOURNERIE.

HISTOIRE DE LA MARINE DE TOUS LES PEUPLES, DEPUIS LES TEMPS LES PLUS REÇULÉS JUSQU'À NOS JOURS, par M. A. du Sein, professeur de l'École navale en retraite, chevalier de la Légion d'honneur, etc. — 2 vol. in-8°; Paris, Firmin Didot. Chez l'auteur, à Kerhalloche, en Lambezellec, près Brest (Finistère).

Depuis un certain nombre d'années, l'histoire de la marine, longtemps négligée et assez peu connue, a été étudiée avec soin, et mise dans un haut relief, qui ne permet plus de rester étranger à

cette branche glorieuse et intéressante des annales des nations maritimes.

Voici sur ce sujet deux volumes compacts ; le premier, publié en 1863, compte 555 pages ; le second, édité en 1879, contient 884 pages, soit un total de 1439 pages.

Pas de préface ; mais un simple *avant-propos* de vingt-deux lignes qui ouvre cette magnifique et substantielle étude, à la façon du poète antique : *Arma virumque cano*... début que suit l'épopée virgilienne que chacun connaît.

« Ce travail, dit l'auteur, fruit de plusieurs années d'études et de nombreuses recherches, est principalement destiné à la jeunesse ; nous espérons toutefois qu'il sera utile encore à ceux qui, déjà versés dans la connaissance de l'histoire, voudraient rassembler leurs souvenirs, et fixer particulièrement leur attention sur les faits maritimes.

« Obligé de nous tenir renfermé dans d'étroites limites, nous avons dû toujours renoncer aux détails et sacrifier à la rapidité du récit les charmes de la narration. »

Le premier volume s'ouvre par un chapitre préliminaire intitulé : *DU NAVIRE*, qui, dans un exposé rapide, embrasse les perfectionnements successifs des constructions navales, depuis l'arche de Noé jusqu'au vaisseau à hélice, l'une des « plus belles créations du génie moderne. » Puis, tour à tour, les marines égyptienne, phénicienne, juive, assyrienne, persane, grecque, macédonienne, celle des successeurs d'Alexandre, les marines carthaginoise, romaine, vénitienne et génoise déroulent aux yeux du lecteur les fastes de leurs conquêtes, de leur grandeur et de leur décadence.

Le second volume fait connaître la marine ottomane, les marines scandinaves, et ces calamiteuses descentes sur nos côtes envahies et pillées pendant deux siècles ; la marine espagnole, la première un instant, par suite de la découverte du nouveau monde ; la marine portugaise, jadis si florissante ; la marine française, depuis la période gauloise, jusqu'à la date héroïque de 1870-1871 ; la marine anglaise, si fière de sa puissance et de sa force ; la marine hollandaise et son énergique résistance aux progrès de l'Angle-

terre ; la marine russe, enfin, si humble dans ses commencements, aujourd'hui si redoutable. Peut-être M. du Sein eût-il pu consacrer deux ou trois alinéas aux marines autrichienne et italienne, à la bataille de Lissa, dire un mot de la marine prussienne ? Il est à regretter que, dans cette magnifique étude, si complète, du reste, il ne se trouve pas au moins une note sur les expéditions scientifiques, dirigées avec tant de persévérance vers les régions polaires.

Cependant, cette énumération aussi longue que variée est la preuve la plus complète du labeur incessant auquel a dû se livrer M. du Sein, pour remplir son vaste programme. Il a su constamment se maintenir à la hauteur de sa tâche épineuse, historien érudit, écrivain élégant et habile. Résumant ses récits avec goût et méthode, il a sagement élargi son cadre, en y introduisant les faits saillants de l'histoire des peuples, dont il déroule les destinées maritimes. A l'aide de ces digressions historiques bien choisies, l'esprit se repose un peu des luttes terribles et grandioses dans lesquelles souvent, vainqueurs et vaincus, ensevelis sous les flots de l'élément mobile qui les porte, n'ont pas seulement à combattre contre le fer de l'ennemi, mais encore à se défendre du feu, de l'incendie et de l'eau : quatre adversaires à la fois.

De nombreux bois illustrent le texte, sorti d'une de nos typographies les plus estimées. Ils représentent des types de bâtiments, des cartes géographiques, les positions des armées navales en présence, soit au commencement, soit à la fin de l'action, et facilitent singulièrement l'intelligence des descriptions.

Les volumes de M. du Sein ont droit certainement à une place honorable parmi ceux qui traitent de la marine. Ils seront également bien placés dans toutes les bibliothèques et dans toutes les mains. Les jeunes imaginations qui se complaisent aux récits des grandes batailles navales, y suivront un véritable cours d'histoire. Ceux qui s'intéressent aux questions maritimes pourront les consulter avec avantage, et les écrivains y avoir sûrement recours.

Nous aurions désiré en citer de nombreux extraits ; mais l'espace restreint qui nous est accordé ne le permet pas. Toutefois,

nous reproduirons ces lignes, qui terminent le beau tableau de la marine française :

« Il ne nous appartient d'indiquer ici ni nos prévisions, ni nos préférences entre les différents partis qui, malheureusement, divisent notre infortuné pays ; tout ce qu'il nous convient de dire c'est que la France, nation profondément catholique, ne retrouvera la véritable paix et la véritable grandeur que lorsqu'elle reviendra aux traditions de la politique chrétienne et mettra ses institutions d'accord avec les lois du christianisme. « Puisse-t-elle arriver à ce résultat désiré sans avoir besoin de nouvelles et cruelles leçons ! »

S. DE LA NICOLLIÈRE-TEIJEIRO.

LA BRETAGNE A L'ACADÉMIE FRANÇAISE AU XVII^e SIÈCLE. Étude sur les Académiciens bretons ou d'origine bretonne, par M. René Kerviler, ancien élève de l'École polytechnique.

M. René Kerviler vient de publier, en un beau volume in-8^o de 544 pages, à la Société de librairie catholique (V. Palmé, Paris, 25, rue de Grenelle-Saint-Germain), la série de ses études, dont notre *Revue* a eu la primeur. On sait que l'Académie les a honorées de l'une de ses couronnes en 1877.

Cette seconde édition contient une foule de documents nouveaux ; elle a été entièrement refondue et perfectionnée. M. Kerviler a même profité pour elle de véritables découvertes biographiques, qu'il a faites dans ces derniers temps, avec le concours de M. Arthur de la Borderie. C'est ainsi qu'il a reconnu que J.-J. de Villayer était le beau-frère des deux du Chastelet, comme ayant épousé en premières noces une de leurs sœurs. Ce fut vraisemblablement son principal titre à l'élection académique, et voilà constituée une dynastie littéraire que personne n'avait soupçonnée jusqu'ici. Un grand nombre de pièces sont réunies, en appendice, sur les trois ducs de Coislin, et l'histoire de ce duché est maintenant complète. Mais nous voulons laisser à nos lecteurs le plaisir de la surprise, et nous leur conseillons fort la lecture de ces consciencieuses études, devenues presque nouvelles, qui, ainsi

réunies, forment un véritable monument élevé à l'histoire littéraire de notre chère province.

M. le docteur J. Foulon-Ménard.

Le samedi 18 octobre, un nombreux concours d'amis suivait les funérailles de M. le docteur Joseph Foulon-Ménard, célébrées dans l'église Saint-Nicolas. Encore bien qu'il n'ait jamais rempli chez nous aucune fonction publique, et quoiqu'il eût à peine et pendant peu d'années exercé la médecine, sa mort laissera cependant dans notre ville un vide qui ne sera point comblé. C'est qu'à une époque où les physionomies s'effacent et où les individualités sont de plus en plus rares, M. Foulon était *quelqu'un*. Il avait échappé à cette maladie dont aujourd'hui nous sommes tous atteints, l'insignifiance. Jusqu'à son dernier moment, il est resté l'homme de cette génération des dernières années de la Restauration et des premières années du Gouvernement de Juillet, dont on peut dire ce que Royer-Collard disait de l'une des Chambres de ce temps-là : « J'en ai connu de meilleures, j'en ai connu de pires ; je n'en ai pas connu de pareilles. »

Né à Mauron, dans le Morbihan, au sein d'une famille profondément chrétienne, élevé au Petit-Séminaire de Nantes, M. Foulon vint à Paris vers 1832, et vécut de la vie ardente de cette époque, côtoyant le Mennaisianisme d'abord, puis le Buchezisme, épris d'une passion également vive pour la religion, pour l'art et pour la liberté, ami d'Ozanam, de Lacordaire et de Piel, le savant et pieux architecte, à qui nous devons les plans de notre église de Saint-Nicolas. Lorsqu'il eut quitté Paris pour venir se fixer à Nantes, il devint l'un des premiers membres de nos Conférences de Saint-Vincent de Paul. En 1842, il publiait des *Lettres à la Société de Saint-Vincent de Paul de Nantes*, où se montraient, à côté d'idées généreuses, mais où l'utopie jouait un trop grand rôle, une foi profonde et un élan de cœur admirable. Depuis, et pendant quarante ans, M. Joseph Foulon a déployé, dans des voies multiples, ses rares et brillantes aptitudes. Collectionneur, il a été

l'un des premiers à Nantes à apprécier la valeur artistique de ces meubles d'autrefois, si recherchés aujourd'hui, alors si dédaignés ; archéologue, il a publié sur la *Télégraphie gallo-romaine* et sur les *Moulins primitifs* des études singulièrement curieuses et dans lesquelles, en dépit de l'aridité du sujet, il a su mettre cette vie, cette flamme, qu'il apportait en toutes choses ; littérateur, il a tracé avec une verve et un *humour* rares le portrait de *Transon*, l'un de ces originaux qui faisaient, il y a trente ans, la joie des curieux, lorsqu'il y avait encore des *curieux* et des *originaux* ; et, il y a quelques mois à peine, il insérait, dans les *Mélanges* des Bibliophiles bretons, un *Conte de Merlin*, plein d'esprit et de belle humeur ; écrivain politique enfin, il a fait paraître en 1871, au lendemain de nos désastres, un livre sur les *Fonctions de l'État*, dans lequel il a jeté, à côté d'idées d'une justesse très contestable et que, pour notre part, nous n'hésitons pas à repousser, des vues neuves et dont quelques-unes, tenues aujourd'hui pour paradoxales, pourraient bien devenir un jour des vérités.

Certes, ce sont là des travaux remarquables à plus d'un titre, et pourtant M. Foulon n'y a mis qu'une partie de son talent et de sa verve, toujours exubérante, souvent bizarre, mais parfois éloquente, et dont ceux qui l'ont connu ne perdront jamais le souvenir. Malheureusement, cette mine si riche qu'il avait en lui, M. Joseph Foulon était inhabile à l'exploiter, et il voyait le succès aller à d'autres, dont le seul titre souvent était un savoir-faire distingué mis au service d'une intelligence médiocre. Il y a longtemps que Montaigne a dit : *On n'est pas de la troupe, si on ne vague le train commun*. — A défaut du succès, l'estime publique du moins ne lui aura pas manqué, et il laissera dans notre ville le souvenir d'un homme de talent, et d'un homme d'honneur. Esprit incomplet sans doute, mais supérieur par plus d'un côté, M. Joseph Foulon a mérité que l'on dise de lui que, dans un temps où la vulgarité règne et où la médiocrité gouverne, il a été le contraire d'un homme vulgaire et le contraire d'un homme médiocre.

EDMOND BIRÉ.

MÉLANGES

Les journaux de Nantes ont publié la lettre que voici :

Paris, 13 octobre.

- Monsieur et honoré confrère,
- Permettez-moi de réclamer de votre bonne confraternité l'insertion de la note suivante.
- Les fêtes de la *Pomme*, qui doivent avoir lieu à Nantes, sont renvoyées au mois de décembre. Un avis prochain indiquera la date précise. Le concours littéraire est prolongé jusqu'au 20 novembre.
- Le ministère des beaux-arts a accordé à la *Pomme* une coupe en bronze, destinée à récompenser le meilleur sonnet sur Michel Colomb.
- Agréez, Monsieur et cher confrère, l'assurance de mes meilleurs sentiments.

« Le président de la *Pomme*,

• CHARLES MONSELET. »

— Nous avons mentionné, dans notre compte rendu du dernier Salon, une charmante aquarelle de M. Rousse, frère de notre poète. Le 12 octobre, un journal de Bordeaux, le *Courrier de la Gironde*, en signalait deux nouvelles dans ces termes, très flatteurs pour notre compatriote :

« Nous avons, hier, remarqué deux jolies aquarelles signées *Rousse* : l'une dans la vitrine de M. Mendes, où l'on peut la voir le jour et dans la soirée ; l'autre chez les demoiselles Duchemin, rue Vital-Carles ; cette dernière n'est visible que le jour, puisque la vitrine le soir n'est jamais éclairée.

« Ces deux jolies marines ont été traitées avec infiniment d'art, d'exactitude et de goût. L'intérêt de la facture se joint à la justesse des tons, dont le pinceau de M. Rousse a parcouru la gamme d'une façon des plus délicates. Si nous avions à choisir entre le steamer mouillé dans les eaux de Buenos-Ayres et l'avis, nous serions embarrassé, car ces deux aquarelles sont également excellentes. La lumière s'y trouve distribuée avec autant de science que d'habileté. Les navires sont reproduits avec une précision mathématique : on pourrait compter tous les mâts, tous les cordages ; pas un seul n'a été oublié. Les gabares embossées près du grand bâtiment pour opérer son chargement ou son déchargement sont vivantes et animées par le peuple brun des matelots placés à bord ; le ciel est bien éclairé ; la mer soulève de petites vagues saumâtres ; on respire, on sent l'air salin. Tout cela a été conçu et rendu avec une profonde connaissance des lois de la perspective et dans des teintes fraîches et lumineuses d'un effet des plus pittoresques. Les amateurs s'arrêteront sûrement devant ces aquarelles. »

— Le *Temps* citait, il y a quelques jours, les tableaux de M. Luc-Olivier Merson parmi les plus remarquables de l'exposition de Munich. Nous sommes heureux d'apprendre que le jury de cette exposition a décerné une médaille d'or à notre jeune et déjà célèbre compatriote.

BIBLIOGRAPHIE BRETONNE ET VENDÉENNE

AVENTURES DE TROIS RUSSES ET DE TROIS ANGLAIS DANS L'AFRIQUE AUSTRALE; par Jules Verne. In-4^o, 207 p. avec 53 vign. Paris, Hetzel..... 5 fr.

BÉNÉFICES (DES) ACCORDÉS AUX HÉRITIERS (DROIT ROMAIN); DU BÉNÉFICE D'INVENTAIRE (DROIT FRANÇAIS); par Marcel Planiol, avocat à la Cour d'appel, docteur en droit. In-8^o, 208 p. Paris, imp. Donnaud.

BRETAGNE (LA) A L'ACADÉMIE FRANÇAISE AU XVII^e SIÈCLE. Etudes sur les Académiciens bretons ou d'origine bretonne; par René Kerviler, ancien élève de l'École polytechnique. Ouvrage couronné par l'Académie française. 2^e éd., augmentée de nouveaux documents inédits. Paris, Victor Palmé. In-8^o, xxiv-544 pp.

CHALOTAIS (LA) ET LES JÉSUITES, précédé d'une préface et d'une notice biographique; par Bertrand Robidou, rédacteur en chef de l'*Avenir*, de Rennes. In-8^o, xliii-195 p. Rennes, imp. Caillot..... 2 fr.

CINQ SEMAINES EN BALLON. Voyage de découvertes en Afrique par trois Anglais; par Jules Verne. In-4^o, 271 p. avec vign. Paris, Hetzel.. 5 fr.

COMPTE RENDU DE L'*Histoire de Savenay*, de M. Ledoux; par M. L.-J. Prevel. In-8^o, 12 p. Nantes, imp. V^e Mellinet.

(Extrait des *Annales de la Société académique de Nantes*, 1878.)

ERDRE (L'); par Constant Guimard. In-32, 15 p. Nantes, lib. Mazeau; Morin..... » 10

LETTRE A M. GAMBETTA, EN RÉPONSE A SON DISCOURS DE ROMANS; par l'abbé Kersaho, recteur de Locol-Mendon. Petit in-8^o, 12 p. Lorient, imp. et lib. Chamailard.

MAIN (LA), diction en vers; par J.-L. de la Monneraye. Gr. in-4^o, 3 p. Lorient, imp. et lib. Chamailard..... » 50

MICHEL STROGOFF, suivi d'UN DRAME AU MEXIQUE; par Jules Verne. 16^e éd. In-18 jésus, 312 p. Paris, Hetzel..... 3 fr.

MORCEAUX CHOISIS DE CHATEAUBRIAND. Religion, morale, histoire, etc. 7^e édition, publiée par Ad. Rion. In-16, 64 pp. Paris et départements, tous les libraires..... » 10

NOTE SUR LES GISEMENTS DE L'ÉTAIN EN BRETAGNE, au point de vue de son commerce, à la période dite du bronze; par le comte de Limur. In-8^o, 12 pp. Vannes, imp. Galles.

(Extrait du *Bulletin de la Société polymathique du Morbihan*, 2^e semestre 1878.)

NOTICE SUR QUELQUES ANTIQUITÉS CELTIQUES ET ROMAINES DE LA COMMUNE DE RIEC (FINISTÈRE). In-8^o, 22 pp. Quimper, imp. Jaouen.

(Extrait du *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*.)

PAYS (LE) DES FOURRURES; par Jules Verne; 1^{re} partie. 15^e éd. In-18 jésus, 334 p. Paris, Hetzel..... 3 fr.

LE CORRESPONDANT

N^o du 25 septembre 1879. — I. Le parti de la résistance (Léopold de Gaillard). — II. Madame de Montmorency (Cte de Bailion). — III. La Hongrie inconnue (Victor Tissot). — IV. Une Mission (fin) (Général baron Ambert). — V. Le Neveu du Chanoine (fin) (Alfred du Pradeix). — VI. Le patriote Palloy et les vainqueurs de la Bastille, d'après des documents inédits (fin) (Victor Fournel). — VII. Chardon-Lagache (Pélissier-Séguier). — VIII. Revue critique (P. Douhaire). — IX. Quinzaine politique (Auguste Boucher).

N^o du 10 octobre 1879. — I. Les préliminaires de la guerre de Sept Ans (duc de Broglie, de l'Acad. fr.). — II. L'Église et l'État sous la Monarchie de Juillet. La politique religieuse du gouvernement et le projet de 1844 (P. Thureau-Dangin). — III. La dernière année de Marie-Antoinette (Imbert de Saint-Amand). — IV. La Châtaigne (G. de Parseval). — V. La question sociale aux États-Unis et la condition des ouvriers des manufactures (Claudio Janet). — VI. Revue des sciences (Henri de Parville). — VII. Quinzaine politique (Auguste Boucher).

CONDITIONS D'ABONNEMENT

DE LA REVUE DE BRETAGNE ET DE VENDÉE.

La *Revue de Bretagne et de Vendée* paraît le 25 de chaque mois, par livraisons de 80 ou 88 pages, format in-8°.

PRIX DE L'ABONNEMENT:

Hors Nantes.. 15 fr. par an. || Pour Nantes... 12 fr. par an.

ON SOUSCRIT A LA REVUE DE BRETAGNE ET DE VENDÉE CHEZ

A Nantes.. Au bureau de la Revue, pl. du Commerce, 4.	A Brest LEFOURNIER.
A Paris.... DUMOULIN, libraire, quai des Grands-Augustins, 43.	A Lorient... CHARLES.
J. MARTIN, rue Séguier, 48.	A Fontenay. FILLON.
A Rennes.. VERDIER.	A Luçon . . . RENAUD.
PLIHON.	A Vitré GUAYS.
FOUGERAY.	A Morlaix .. LE LÉDAN.
DENIEL.	A Lannion.. LE GOFFIC.
A Vannes.. GALLES.	A Dinan.... HUART.
A St-Brieuc. PRUD'HOMME.	A Redon . . . DUBOIS.
A Quimperlé. TH. CLAIRET.	A St-Malo . . CONI.
	A Tréguier.. LE FLEM.
	A Fougères. BREHIER.

Nantes, imp. de Vincent Forest et Emile Grimaud, place du Commerce, 1